

F

**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°8 - ÉTÉ 2014

DOSSIER

LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ASSOCIATIF

**« CE QUI ME SAUVE C'EST L'ASSOCIATION, MON
COMBAT, EN ÉTANT LA VOIX DES SANS-VOIX »**



Sommaire



Éditorial

2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS

3 **ACTUALITÉS**

- En attendant les États généraux du travail social
- Le partenariat FNARS/SNCF sur les rails
- La culture du don, un précieux atout
- Un cycle de conférences autour de l'accès aux droits pour les jeunes
- Proposer un «repaire» aux plus exclus

07 | DOSSIER LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ASSOCIATIF

08 **ENTRETIEN AVEC GILBERT**

09 **UN NOUVEAU MODÈLE ASSOCIATIF, À QUEL PRIX ?**

- **Focus:** La commande publique, une menace pour les associations ?
- **Focus:** Entrepreneurat social: de la philanthropie au capitalisme
- **Interview:** Matthieu Hély

15 **REPORTAGE**

Ici et maintenant

18 **Accompagner**

- La coopération locale, nouvelle ère pour l'emploi
- L'appui associatif

20 **Perspectives**

- Les associations prestataires ou partenaires des pouvoirs publics ?
- Redéfinir l'association d'action sociale
- **Vue d'ailleurs:** le réseau SWAN

23 **PORTRAITS CROISÉS**

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

25 **ANALYSE**

Analyse politique:

L'insertion, un combat collectif

Analyse juridique:

Demande d'informations sur les personnes accueillies: quelles protections ?

27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**

L'enquête ONFV/FNARS sur l'accompagnement de fin de vie en CHRS

28 **INITIATIVES**

Vers l'expérimentation de consultations sociales de proximité

30 **PÉRISCOPE**

32 **L'INVITÉE**

Sylvia Pinel

« LE LIEN N'EST PAS UNE VALEUR MARCHANDE »

S'engager dans les métiers du social est un choix militant. Formés, utiles, voire indispensables à la cohésion de la société, les intervenants sociaux travaillent une matière fragile: l'humain. Parfois, ils ne savent pas eux-mêmes ce qui a enfin déclenché un déclic chez une personne qu'ils accompagnent, une envie de se battre et de remonter la pente, pourquoi elle a, à nouveau, confiance. Parce que le lien social est fait de confiance, parce qu'il permet de se sentir exister ou ré-exister à travers l'écoute et le regard de l'autre. Cette relation-là n'a pas de prix, elle s'installe dans la durée et ne répond pas à une pure logique quantitative. C'est là qu'intervient l'économie. Les difficultés auxquelles est confronté aujourd'hui le monde associatif sont préoccupantes, parce que, en bout de chaîne, elles ont un impact sur la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes, sur ce fameux lien social.

Non, tout ne se vend pas, et le lien social moins que tout. Ce n'est pas être rétrograde que de vouloir préserver le secteur social d'une entrée brutale sur le marché concurrentiel, où la concurrence crée le risque d'exclusion des personnes trop loin de la norme. Défendre l'intérêt général, c'est comprendre et accepter que chacun puisse apporter ses capacités, mais aussi ses différences à l'édifice sociétal, mais que cela ne l'empêche pas d'avoir les mêmes droits que les autres. Je crois que nous ne pourrions pas préserver la cohésion sociale en France sans donner aux associations les moyens d'innover et de continuer à proposer des solutions aux plus exclus. Ce tissu social formé par les associations s'est installé peu à peu, et paraît peut-être invisible à la plupart d'entre nous tellement il fait partie intégrante de la vie sociale. Mais s'il venait à s'affaiblir, ou même à disparaître, le réveil serait brutal et le vide béant. C'est pour cela que nous voulons promouvoir l'autonomie associative et le développement de l'économie sociale et solidaire. Si les mutations et les difficultés actuelles du monde associatif, en termes de financement, face à la montée de la précarité, faisaient partie des discussions internes, elles dépassent aujourd'hui bien largement le cadre de nos réseaux. Nous considérons, en particulier, comme positif que ce sujet soit débattu dans le cadre d'une résolution à l'Assemblée nationale au printemps, avec la mise en place d'un comité d'enquête d'une trentaine de personnes pour travailler sur ces questions. L'enjeu d'une telle prise de conscience est important et nous concerne tous. ■

Louis Gallois, Président de la FNARS



EN ATTENDANT LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL

Quelques mois après les Journées du travail social de Valence fin 2013, la FNARS publie une plateforme de propositions. Celles-ci sont structurées autour de quatre grands axes: vers un droit à l'accompagnement social pour tous; vers un conseil national de l'intervention sociale; vers des consultations sociales de proximité; vers une refondation des formations des travailleurs et intervenants sociaux.

Ces quatre axes constituent le socle d'une approche renouvelée du travail social lui permettant de jouer un rôle en phase avec une société dans laquelle les situations de précarité et d'exclusion se massifient. Un accident de la vie (chômage, maladie, divorce...) peut être source d'une rupture qui peut faire basculer dans la précarité et l'exclusion. Ce phénomène n'est pas nouveau. Mais il concerne de plus en plus de personnes et lorsque la précarité s'installe, les perspectives d'en sortir sont de plus en plus incertaines. Face à cette fragilisation d'un nombre croissant de personnes, la FNARS propose le renforcement d'un droit, déjà inscrit dans le code de l'action sociale et des familles: celui d'un accompagnement social pour tous. Il s'agit de reconnaître que dans une société précarisée, toute personne fragilisée a le droit d'être accompagnée pour trouver, avec un intervenant social, des solutions pour s'en sortir et éviter la dérive vers l'exclusion. L'effectivité de ce droit nécessite notamment de dissocier l'accompagnement de dispositifs divers (par exemple un droit à l'accompagnement accordé aux allocataires du RSA) et de mutualiser des moyens et des compétences entre l'État, les collectivités territoriales et une grande diversité d'institutions (associations, CAF, Pôle emploi...). Il s'agit de permettre une approche globale des problèmes auxquels sont confrontées les personnes en difficulté, et non des accompagnements morcelés et non coordonnés. Pour rendre effectif ce droit, la FNARS propose que soient créées des consultations sociales de proximité: des lieux dans

lesquels toute personne en difficulté pourra être accueillie, écoutée, conseillée, orientée et accompagnée par des équipes pluridisciplinaires (intervenants sociaux, juristes, psychiatres...). Ce sont ces mêmes équipes qui pourront aller au-devant des personnes qui ne sollicitent pas ou plus les institutions. Ces consultations doivent être mises en œuvre à partir d'expériences existantes, qui tentent de coordonner sur les territoires des intervenants divers. Elles ne doivent pas être un guichet ou un dispositif de plus. Les réalités sur la pauvreté et l'exclusion sont peu enseignées dans les écoles de formation des travailleurs sociaux. Or la massification, la diversité des personnes qui y sont confrontées, la complexité de ces situations, l'interaction entre le social, la santé, l'économique, le rôle que doit jouer à leur égard l'intervention sociale impliquent de revisiter le contenu et l'organisation de ces formations. Il s'agit notamment d'enseigner à tous les étudiants en travail social une posture professionnelle qui implique résolument de faire avec les personnes, et non pas pour ou à leur place. La FNARS propose de mettre en place des modules sur «la participation des personnes accompagnées» transversaux ●●●



●●● à l'ensemble des formations, dans lesquels doivent également intervenir des personnes accompagnées. Il s'agit aussi de mettre en place des modules de formation communs aux étudiants de diverses disciplines. Ainsi, une formation sur l'accompagnement santé des personnes en situation de précarité devrait être dispensée à la fois aux étudiants en travail social et dans les formations en santé. Enfin, les intervenants sociaux ont une expertise sur la précarité, la pauvreté et l'exclusion. Cette expertise doit être prise en compte par les pouvoirs publics dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. La FNARS propose que le Conseil supérieur du travail social soit réformé pour que les intervenants sociaux et les personnes accompagnées y soient représentés. Il faut également que cette instance de concertation soit en lien avec des lieux de consultation sur les territoires où s'élaborent une expertise collective entre ces différents acteurs, tels que les CCRPA (Conseils consultatifs des personnes accueillies et accompagnées). ■

François Brégou

+ Plus d'informations sur : www.fnars.org

LES INTERVENANTS SOCIAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNARS

Promouvoir la participation des intervenants sociaux à l'élaboration des politiques publiques et dans les instances de gouvernances des institutions: telle est l'une des propositions phares faites dans le cadre des Journées du travail social de Valence. Il est important que leur expertise professionnelle et leur connaissance fine des publics en difficulté puissent servir d'aide à la décision tant au niveau des politiques sociales locales qu'à celui des choix associatifs. Le conseil d'administration de la FNARS a proposé en conséquence de créer un nouveau collège: le collège des intervenants sociaux. Deux intervenants sociaux pourront y siéger.

LE PARTENARIAT FNARS/SNCF SUR LES RAILS



En 2014, la SNCF a décidé de s'engager dans une opération « *Grand nettoyage* » inédite et de grande ampleur. Objectif? Laver et rafraîchir les gares et les abords de gares partout en France, au-delà de l'entretien assuré tout au long de l'année. Pour atteindre cet objectif et donner un signal clair d'engagement sociétal, la SNCF a souhaité embarquer dans cette aventure la FNARS et ses adhérents, pour une rencontre pleine de promesses entre le monde de l'insertion et celui des cheminots. Cette volonté forte de collaboration entre les deux organisations s'est concrétisée avec la signature, au mois d'avril, d'une convention de partenariat nationale. Cette convention a ouvert la voie à des rencontres régionales entre les représentants FNARS régionaux et les managers de l'engagement sociétal (MES) de la SNCF qui pilotent régionalement cette

convention. Franche-Comté, Centre, Île-de-France, Languedoc-Roussillon... De la convention de partenariat sont nés des projets partout en France. Les activités concernées sont variées et couvrent largement les domaines investis par les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE): nettoyage, déblayage, remise en peinture, décoration (fresques murales notamment), entretien d'espaces verts, menuiserie, second œuvre... La FNARS et la SNCF voient dans ce partenariat la première étape d'une collaboration à construire sur la durée, pour préparer les opérations « *Grand Nettoyage* » suivantes, mais également pour envisager d'autres modalités de collaboration, au-delà du cadre de l'IAE. Ainsi, les rencontres régionales entre la FNARS et la SNCF ont permis d'élaborer des pistes de collaboration plus larges, telles que des

tarifs sociaux pour les bénéficiaires du 115 et les demandeurs d'asile ayant des besoins de mobilité pour réaliser des démarches administratives. Les actions de prévention et d'éducation devraient se développer en lien avec les équipes de prévention spécialisée. Les maraudes en gare, qui font déjà l'objet de partenariat, pourraient se multiplier. Le 5 juin 2014, journée mondiale de l'environnement, des événements ont eu lieu dans plusieurs régions pour marquer le lancement du partenariat et présenter les premières actions initiées (Nord Pas-de-Calais, Île-de-France, Rhône Alpes...). Un premier bilan de la convention lors d'une journée nationale en présence de Guillaume Pepy, président de la SNCF, et de Louis Gallois, est en préparation pour l'automne. ■

Aurélien Ducloux

ACTUALITÉS ADHÉRENTS

La culture du don, un précieux atout



Plusieurs personnes attendent avec impatience l'ouverture de l'épicerie à Saint-Denis ce jeudi. Venues seules ou en famille, elles savent qu'elles pourront y remplir leur sac à moindre coût. En effet, après avoir constitué un dossier et rencontré la travailleuse sociale, elles font partie de la centaine de ménages qui bénéficie de l'aide du Secours Islamique France (SIF) pendant trois mois. Paiement d'une facture en attente, impayé de loyer ou problèmes de santé coûteux, la difficulté économique qui les a amenées à solliciter le SIF s'inscrit dans un projet pour lequel elles seront accompagnées par un intervenant social. Il est 10h30 quand les portes d'EpiSol ouvrent pour laisser entrer ces clients pas comme les autres. Deux jours par semaine, ils peuvent en effet venir se servir dans les rayons de cette superette, et ne paieront que 10% de leur panier une fois arrivés à la caisse. De quoi faciliter les choses en cas de coup dur passager. Créée en 2007, l'épicerie solidaire du SIF accueille les habitants de Saint-Denis et de Saint-Ouen, communes particulièrement touchées par la crise économique. Très utile pour remplir son frigidaire, l'épicerie l'est également pour avoir accès à une écoute et un suivi social, au cas par cas. Dans les mêmes locaux se trouve le bureau d'une travailleuse sociale du SIF, qui peut les renseigner sur l'avancée de leur situation et qui est disponible, sans prise de rendez-vous.

Si l'ONG humanitaire existe depuis plus de vingt ans, elle est surtout réputée pour son travail d'urgence et de développement à l'international. Grâce au soutien de ses donateurs (22 millions d'euros de budget par les dons en 2013), le Secours Islamique est présent dans 17 pays (Sénégal, Tchad, Maroc, Algérie, Mauritanie, Syrie, Liban, Palestine, Pakistan, Haïti, Madagascar, Tunisie, Libye...). Les actions des équipes salariées à l'étranger sont multiples et vont de la construction de puits, d'écoles ou d'hôpitaux dans les villages à l'assainissement des eaux en passant par le parrainage d'enfants ou la distribution de moustiquaires. En France, le Secours Islamique développe ses actions en direction des familles en situation de précarité, des personnes sans-abri. Elle a ouvert un centre d'accueil de jour au sein même du siège du Secours Islamique, à Massy, et un centre de mise à l'abri, avec 24 places pour les femmes. Au total, le Secours Islamique compte 120 salariés, dont une centaine en France, qui travaille au siège, à l'épicerie, auxquels s'ajoutent environ 500 bénévoles pour les maraudes sociales ou les distributions de repas à la sortie des gares. Entre 10 à 15% des personnes employées ne sont pas de confession musulmane, une ouverture souhaitée par la direction de l'ONG. ■

Céline Figuière

LE RAMADAN SOUS CHAPITEAU, PROGRAMME 2014

Durant le mois du Ramadan, le SIF organise deux grandes actions en Île-de-France: la distribution de colis en prison et les Tables du Ramadan, restaurant solidaire éphémère, qui a réuni près de 900 personnes par jour en 2013.

- Grâce à l'aide de bénévoles, plus de 5500 colis seront distribués dans une vingtaine de lieux de détention en Île-de-France. Les personnes en détention pourront s'inscrire sur des listes pour en bénéficier, qu'elles fassent le Ramadan ou pas.
- Jusqu'au 28 juillet, le SIF organise chaque soir un repas de solidarité sous chapiteau près du stade de France à Saint-Denis. À emporter ou sur place, ces collations sont proposées à tous. Dans une quinzaine de villes de France, le SIF proposera ainsi environ 50 000 repas et colis aux étudiants pendant la période de Ramadan.

+ Plus d'informations sur: www.secours-islamique.org

POUR TOUS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Djlali Benaboura, directeur des missions sociales France au SIF, insiste bien sur le caractère universel de la solidarité et précise que «*le SIF est une association non confessionnelle à vocation sociale et non culturelle. Nous aidons les musulmans et les non musulmans*». Une information peu connue des services sociaux, qui orientent principalement des personnes liées à l'Islam dans les différentes structures du SIF, présent dans le 91 et le 93, et très bientôt dans le centre de Paris, ainsi qu'à Lyon.

1991

création du Secours
Islamique France

120

salariés dans 17 pays

22 MILLIONS

d'euros de dons reçus en 2013

9000

enfants parrainés par le SIF
dans plus de 20 pays

2011

le SIF reçoit l'agrément du
Comité de la Charte du don en
confiance

FNARS RHÔNE-ALPES

UN CYCLE DE CONFÉRENCES AUTOUR DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES JEUNES

Enjeu central de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'accès aux droits sociaux doit être une priorité d'action des pouvoirs publics, des institutions et des travailleurs sociaux. Ceci est d'autant plus vrai pour les institutions, services et professionnels qui ont en charge l'administration, l'accompagnement et la prise en charge des jeunes. Il est souvent demandé à cette population très hétérogène d'être autonome, sans pour autant leur en donner les moyens. Partant de ces constats et de ces enjeux politiques, des professionnels du réseau FNARS en Rhône-Alpes participant aux travaux nationaux, ont souhaité organiser un cycle de travail à destination des professionnels du travail social, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et des jeunes, en partenariat avec l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services). L'objectif est de proposer aux participants un croisement de regards entre les expériences des « usagers », les pratiques professionnelles et les travaux universitaires. Ce cycle s'articulera autour d'une problématique centrale : « *Le recours aux droits sociaux chez les jeunes : obstacles, freins et leviers* » et s'organisera autour de trois temps de travail entre les mois de septembre 2014 et mars 2015, à Lyon. La première séance inter-

rogera la question du « *devenir adulte* » dans la société française et européenne aujourd'hui. Dans cette optique, la réflexion s'appuiera sur d'autres contextes étrangers pour mieux comprendre et mettre en perspective l'organisation et l'élaboration des parcours d'accès à l'autonomie des jeunes en France. Le cycle se poursuivra autour de la compréhension du phénomène du non-recours aux droits et services chez les jeunes : qu'entend-on par « *droits* » et « *services* » ? Comment questionner leur accessibilité et leur attractivité, du point de vue des personnes concernées ? À partir des questionnements soulevés et des enseignements des deux premières rencontres, la séance de clôture apportera des éléments de réponse en tentant d'analyser et de produire des pistes d'action et des recommandations pour faciliter l'accès aux droits et aux services des jeunes. ■

Audrey Sibellas

FNARS ALSACE

PROPOSER UN « REPAIRE » AUX PLUS EXCLUS



Dans le secteur de l'hébergement, il existe un public bien connu des associations : des personnes très désocialisées, ballottées de la rue aux dispositifs d'urgence depuis plusieurs années, qui se font exclure à répétition des structures pour non-respect des horaires, non adhésion à l'accompagnement... Alors quelle solution proposer à ce public qui n'exprime pas l'envie de s'insérer et ne semble rien vouloir

demander, à part, de temps à autre, un hébergement ? C'est la problématique à laquelle tente de répondre le projet « *Repaire* » expérimenté depuis janvier 2014 par l'association AAHJ (Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes), située à Strasbourg. Suite à un appel à projets lancé par les services de l'État, vingt places d'accueil d'urgence « *à haut seuil de tolérance et bas seuil d'exigence* » ont été ouvertes,

destinées aux « *situations complexes* » repérées par le SIAO. À l'exception des violences physiques et de la mise en danger d'autrui, la plupart des comportements qui entraînent habituellement l'exclusion d'une structure sont ici tolérés. Le règlement de fonctionnement a été épuré le plus possible, et aucune démarche d'accompagnement n'est imposée. « *Nous ne sommes pas, et nous ne voulons pas*

être, les référents sociaux - déjà très nombreux - des personnes accueillies, nous leur proposons simplement un lieu qu'elles peuvent s'approprier comme un chez soi temporaire. Même si nous travaillons, bien sûr, en réseau avec l'extérieur, notamment avec les référents médicaux puisqu'il s'agit d'un public très fragilisé et souvent confronté à des addictions ou des pathologies physiques et/ou mentales » explique Thierry Houdart, directeur de l'AAHJ et délégué départemental de la FNARS Alsace. Contrairement à la majorité des dispositifs d'hébergement d'urgence, le lieu est ouvert 24 heures sur 24 et la durée de séjour n'est pas limitée pour laisser le temps aux personnes d'investir l'espace et de s'ouvrir peu à peu. Autre principe fort : la co-construction du fonctionnement de la structure avec les personnes hébergées via l'organisation de réunions ponctuelles, sans présence obligatoire. Une démarche à contre-sens qui porte ses fruits : « *les personnes commencent à exprimer des demandes de limites à instaurer au sein de l'établissement* » rapporte Thierry Houdart. Un premier pas. Prochainement, l'association espère proposer un groupe de parole avec une psychologue ainsi qu'une présence infirmière pour renforcer le projet. ■

Laure Pauthier

LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ASSOCIATIF

ENTRETIEN AVEC **GILBERT**

Parce qu'il a connu la vie dans la rue, la galère et la lenteur des institutions, Gilbert a décidé de réagir. En 2011, il a créé le Collectif des SDF de Lille. Il rencontre, écoute, accompagne et loge des personnes sans-abri, en les mettant en lien avec des propriétaires privés.



© Julien Jaulin

« QUAND JE SUIS ARRIVÉ DANS MON APPARTEMENT, J'AI DORMI PAR TERRE PENDANT DEUX SEMAINES, JE N'AVAIS RIEN DU TOUT ! »

GILBERT

Dans quel contexte avez-vous basculé dans la précarité ?

Gilbert : J'ai travaillé pendant 30 ans dans les marchés ou les bazars, dans beaucoup de régions de France. J'avais une femme et un fils. Un jour, j'ai retrouvé ma femme au lit avec mon meilleur ami... j'ai tout perdu en 48h. Je suis resté deux ans en préventive et ensuite j'ai eu du sursis avec mise à l'épreuve. Quand je suis sorti de prison, je suis venu à Lille, j'ai dormi dans les parcs. La prison, c'était vraiment l'horreur. En plus, on sait qu'on va sortir mais qu'il n'y a rien derrière. Aujourd'hui, je me bats aussi pour les sortants de prison. La rue, c'est aussi une prison, vous n'êtes rien. J'y suis resté quatre ans, je ne voulais pas aller dans une structure. Mais j'étais crevé, il fallait que je me pose. J'ai appelé le 115, j'ai suivi la voie classique. J'ai tout balayé, fais un trait sur le passé. Ce qui me sauve c'est l'association, mon combat pour défendre les inégalités, en étant « la voix des sans-voix ».

Pourquoi avoir décidé de monter le Collectif des SDF de Lille ?

Gilbert : On a créé le Collectif en 2011. On était trois usagers de CHRS à Lille (Stéphane, Jonathan et moi), et on avait eu beaucoup de problèmes dans notre structure. J'étais président du conseil de la vie sociale, et je les embêtais pas mal... Depuis 2011, mon combat c'est la parole des usagers. Après dix mois en structure, je me suis retrouvé une nouvelle fois à la rue

et j'ai décidé de créer le Collectif des SDF de Lille. Le Collectif est devenu une association en 2012. Stéphane et Jonathan sont partis et je me suis retrouvé tout seul à m'occuper du Collectif pendant huit mois. Ensuite, j'ai recréé un Bureau en mélangeant des gens de la rue et d'autres acteurs du secteur social de la région. Ma trésorière est sociologue, une autre personne travaille à l'URSSAF, et une autre au conseil général. Deux éducateurs stagiaires, étudiants à l'école européenne des travailleurs sociaux de Lille, travaillent avec nous. On a environ 100 adhérents aujourd'hui, que l'on accompagne vraiment au cas par cas, selon leur demande. Le Collectif a déjà relogé 102 personnes depuis 2011... J'ai actuellement 47 dossiers en file active. On travaille essentiellement avec les propriétaires privés. Les professionnels se disent tout le temps, mais comment font-ils ? On va sur les sites internet et on négocie avec les propriétaires ! On prend des loyers inférieurs à 400 euros, et on monte un dossier APL et FSL. Il ne reste presque rien à payer. Quand on entre en contact avec des proprios, d'abord on va les voir pour être sûr qu'il ne s'agit pas de marchands de sommeil. Ce sont des studios ou des chambres. Et ensuite on propose entre trois et six mois d'accompagnement. On propose aux personnes sans-abri un studio semi-meublé, avec de la vaisselle, des couvertures... Quand je suis arrivé dans mon appartement, j'ai dormi

par terre pendant deux semaines, je n'avais rien du tout ! Donc on va voir d'autres associations pour récupérer des choses. Les premiers mois, on leur apporte des colis alimentaires. Ensuite, on les aide au paiement des factures, on appelle les proprios, on gère les dossiers administratifs.

Le fait d'être « passé par là » facilite-t-il le premier contact avec les personnes sans-abri qui viennent vous voir ?

Gilbert : Ça m'aide au niveau de la façon de parler. Je n'ai pas le langage d'un éducateur, on parle d'homme à homme, il n'y a pas de règles, on est libres. On a aussi nos groupes d'expression dans les parcs, où on mélange aussi bien les personnes de la rue que des travailleurs sociaux. Je leur dis, on est hors structure, et ils discutent entre eux loin de l'institution. On a souvent des discussions au sein du Collectif sur le suivi des personnes après les six mois d'accompagnement. Mais je suis bien placé pour savoir que quand on est sorti du pétrin, on veut vivre sa vie, donc on doit les laisser tranquilles. Il y a des gens dans les structures qui n'ont pas à y être. J'arrive à reloger des gens en une semaine. On dérange les structures... ça étonne ! D'autant que nous n'avons pas de diplôme. Mais je leur explique que j'ai mon vécu. J'avais beaucoup d'ennemis au début du Collectif. Aujourd'hui, on fait partie du comité de pilotage SIAO, du conseil d'administration de la FNARS Nord Pas-de-Calais et de l'UNIOPSS. Moi j'étais à la rue, j'allais à l'accueil de jour tous les jours pour me connecter à internet. J'ai appelé des proprios, je suis tombé sur une dame qui m'a loué un studio de 20 m² à Lille. L'hébergement en structure a été une très mau-

vaise expérience pour moi, mais on en a besoin, c'est utile. On s'occupe des personnes autonomes qui n'ont pas à être dans les structures. Une fois qu'elles partent, elles peuvent laisser la place à quelqu'un qui est encore à la rue. Il n'y a pas de turnover dans l'hébergement. On dit tout le temps que c'est parce qu'il n'y a pas de logements à la sortie, mais, dans le privé, il y en a !

Quels sont vos projets ?

Gilbert : Nous voulons créer des conseils de la vie sociale là où il n'y en a pas encore. Ensuite, les mercredis et les jeudis, on va maintenir nos permanences dans les parcs. Mais surtout, je veux ouvrir un accueil de jour, où les personnes pourraient venir avec leur chien, laisser leurs bagages, prendre une douche, aller sur internet et je veux créer une base informatique pour stocker leurs papiers administratifs. Ce serait ouvert 7 jours sur 7. Les bénévoles seraient des personnes à la rue et relogées par nous. On pourrait accueillir 40 personnes. Les locaux sont situés en face du parc rouge, là où l'aventure du Collectif a commencé. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

+ Pour contacter le Collectif :
collectifdessdfdelille@gmail.com



UN NOUVEAU MODÈLE ASSOCIATIF, À QUEL PRIX ?

L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ SE FAIT CETTE ANNÉE AVEC UNE NOUVELLE INSTALLATION DE TENTES SUR LE CANAL SAINT-MARTIN À PARIS.

Elles ne restent que quelques heures, dans l'attente d'une réaction du Gouvernement largement sollicité pour défendre ou réhabiliter la dignité des logements pour tous. La presse relaie, les militants sont là, un lundi de Pentecôte, habitués à ne pas compter leurs heures pour tenter de se faire entendre par les pouvoirs publics devant l'hégémonie grandissante de Bercy et la crispation des ministères. Difficile de savoir ce qu'en pense l'opinion publique. Finalement, quelle vision a-t-elle du monde associatif en 2014 ? Si l'on s'en tient aux commentaires des internautes qui suivent la mobilisation du Collectif des associations unies sur le site web du journal *Libération*, on ne peut qu'être pessimiste. Les associations y sont même décrites comme le regroupement de « mères » qui s'ennuient. Un descriptif heureusement bien loin de la réalité. De 1901 à aujourd'hui, l'un des acteurs majeurs de la société civile propose, interpelle les pouvoirs publics et s'étend, avec près de deux millions de salariés, plus de 15 millions de bénévoles, 78% des emplois dans l'économie solidaire et sociale et 85 milliards de budget. Sport, loisirs, culture, social, les domaines de l'associatif sont larges et évoluent différemment. L'engagement, fil conducteur

de l'association, ne s'essouffle pas, avec une augmentation du nombre de bénévoles, même en ces années de crise économique. Recherche de sens, d'une première expérience dans une organisation professionnelle pour les jeunes ou de lien social pour lutter contre la solitude, les raisons sont diverses. Les évolutions de la société ont malgré tout un impact direct sur la vie associative voire la survie des associations. Avec une hausse de 73% des commandes publiques de 2005 à 2011, les modalités de financements des associations changent, tout particulièrement dans le secteur social. La subvention, apaisage de l'État providence, qui permettait aux associations d'être les relais de l'intérêt général, avec une souplesse propice à l'innovation, n'est plus privilégiée par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales, nouvelles donneuses d'ordres depuis la décentralisation. Alors, oui, l'engagement associatif est célébré par le Premier ministre qui en fait la Grande cause nationale de 2014, et les grands principes sont, une nouvelle fois, co-signés dans la nouvelle charte ●●●



Mobilisation du Collectif des associations unies le 9 juin au Canal Saint-Martin.

« ON PARLE DE MUTATION, D'ÉVOLUTION, DE MÉTAMORPHOSES, MAIS PERSONNE N'EST BIEN CAPABLE DE DIRE À QUOI RESSEMBLERA LE MONDE ASSOCIATIF DANS DIX, VOIRE CINQ ANS »



Florent Guéguen de la FNARS et Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, porte-paroles du Collectif des associations unies.

© Julien Pauthier

| FOCUS

LA COMMANDE PUBLIQUE, UNE MENACE F

Si le recours aux subventions pour financer les associations prévalait encore il y a quelques années, désormais les collectivités territoriales passent de plus en plus par la commande publique ou les appels d'offres, imposant un strict cahier des charges. Une mutation des modes de contractualisation qui n'est pas sans conséquences sur l'avenir du secteur associatif, et notamment sur les petites et moyennes structures.

Le fort développement des commandes publiques, qui ont augmenté, entre 2005 et 2011, de 73% en volume dans la nature des ressources des associations, a marqué un tournant. D'une logique basée sur l'innovation et la créativité, les associations basculent vers une logique plus ges-

tionnaire. En effet, alors que, dans le cadre d'une subvention publique, les contours de l'action sont définis par l'association - en concertation avec les acteurs publics et en cohérence avec le projet associatif propre à chacune -, c'est la collectivité qui est à l'origine de la commande publique, et est seul maître d'œuvre du cahier des charges, n'ayant pas le droit d'échanger avec les potentiels candidats. Un mode de financement qui tend à rompre le lien avec la société civile entretenu par les associations et à les placer en simples prestataires de service. Des associations également contraintes de revoir leur mode de fonctionnement pour intégrer dans leur plan de charge le temps nécessaire à la veille et à l'élaboration des réponses aux appels d'offres. Les associations sont en concurrence pour remporter les appels d'offres auxquels les petites structures n'ont

même pas forcément les moyens de répondre sans mutualiser leurs compétences. Performance et compétitivité se sont faites une place dans les objectifs et le vocabulaire associatif.

L'INITIATIVE ASSOCIATIVE MISE EN DANGER

Sur le terrain, des projets issus de l'initiative associative, impulsés grâce à la propension des associations à faire émerger les besoins réels du terrain et à lancer des expérimentations innovantes, sont repris par les collectivités, et potentiellement remis en cause par le recours à la commande publique. C'est le cas de l'entretien des berges de Seine dans le Val-de-Seine qui était réalisé, grâce à une subvention, depuis plus de 17 ans par l'association Espaces qui gère des chantiers d'insertion autour de l'entretien des

●●● d'engagements réciproques, entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales. Mais sur le terrain? Sur le terrain les conséquences de la marchandisation du secteur ne se font plus discrètes. Au langage de l'entreprise se mêle l'obsession de l'évaluation, du reporting, de la performance.. On parle de mutation, d'évolution, de métamorphoses, mais personne n'est bien capable de dire à quoi ressemblera le monde associatif dans dix, voire cinq ans. Pour «*tenir*» faudra-t-il répondre à des appels d'offre, avec un cahier des charges strict, et s'organiser pour remplir cette «*prestation*» de service public en recrutant des experts et des techniciens dépourvus de militance, tout en appauvrissant le rôle des bénévoles, sélectionnés sur leur efficacité à court terme, en économisant sur tout, et notamment sur les salaires ou la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes?

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL FACE AU MARCHÉ

De cette vision utilitariste qui se propage, il nous est donné quelques exemples ailleurs ou dans d'autres domaines. Ainsi la «*Big society*» à la Caméron en Grande-Bretagne, avec un désengagement de l'État et une primauté donnée à la responsabilité individuelle, ou bien la marchandisation du service à la personne en France. La solvabilité des personnes sera peut-être le rempart infranchissable pour une entrée totale du secteur social dans le marché car comment demander à quelqu'un qui n'a rien de payer pour l'accompagnement que lui propose la structure d'accueil? Une chose est sûre, c'est que l'innovation associative et cette faculté qui lui est reconnue d'inventer, d'expérimenter d'autres solutions pour un meilleur vivre ensemble, est aujourd'hui mise en danger quand elle fait le grand écart entre l'État, qui fait d'elle un prestataire, et le marché qui l'infiltrer. Elle doit aussi s'adapter à la volatilité du bénévolat, qui s'il est en hausse, se fait plus ponctuel et moins attaché au projet de l'association. «*Sans bénévoles, pas d'associations*», rappelle pourtant Dominique Thierry, président de France bénévolat, qui veille à ce que cette forme d'engagement citoyen garde sa double finalité «*en étant à la fois une ressource du milieu associatif et un levier d'inclusion sociale. Un bénévole n'est pas un salarié qu'on ne paye pas!*». Pourtant il faudra bien trouver des solutions pour répondre aux appels d'offres des pouvoirs publics

et respecter les cahiers des charges. Les associations se trouvent aujourd'hui face à une massification de la pauvreté et des besoins d'accompagnement de plus en plus importants des personnes, mais elles doivent y répondre avec des budgets contraints. La temporalité elle-même évolue, face à la baisse des financements pluriannuels, alors que l'associatif s'est construit sur une logique de long terme. Les travailleurs sociaux se plaignent du manque de temps pour accompagner les personnes en difficulté. Comment planifier le temps d'une mise en confiance, d'un déclic psychologique, de la réussite d'une cure de désintoxication? Un contexte négatif et d'autant plus frustrant que les associations ne cessent de prouver leur capacité à innover au service de l'intérêt général. Bénévoles ou salariés, des profils variés et de plus en plus pointus font leur entrée dans un milieu associatif qui s'ouvre aussi aux nouvelles technologies et aux partenariats avec le monde économique.

L'ASSOCIATION, FORCE MOTRICE DE LA SOCIÉTÉ

Lorsque les associations sont parties prenantes de la définition des priorités territoriales, elles parviennent à agir pour un développement local plus solidaire. Les forces associatives locales se mobilisent, avec, notamment le lancement des pôles territoriaux de coopérations économiques en janvier dernier, avec une enveloppe de 3 millions d'euros de l'État pour la période 2013/2014. Parce que le milieu associatif sait innover mais également créer de l'emploi, il multiplie les partenariats constructifs avec les entreprises sociales ou classiques, au cœur de l'essor de l'économie solidaire et sociale. Partenariats également valorisés par certains conseils généraux, et notamment celui de Meurthe-et-Moselle, qui, confirme son appui à l'initiative associative en appelant les associations à agir sur les politiques publiques en amont, ●●●

É POUR LES ASSOCIATIONS ?

espaces naturels avec des personnes en situation d'exclusion. Mais, récemment, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest est passée de la subvention à la commande publique dans le cadre d'un marché d'insertion (article 30). «*Le marché a été établi sous forme de lots avec des tranches fermes et des tranches conditionnelles, dont fait partie l'entretien des berges de Seine. L'appel d'offres a été lancé quatre mois après la fin de la subvention, délai beaucoup trop long qui a impliqué un différentiel non rémunéré. Enfin la tranche relative à l'entretien des berges de Seine n'a jamais été affermée entraînant l'arrêt de l'activité.*», explique Yann Fradin, directeur général de l'association Espaces. Avec des délais d'appels d'offres pouvant aller jusqu'à un an dans les grandes collectivités, ce manque de souplesse représente un frein pour les associations. Tout

comme le bon de commande qui conditionne à la fois le démarrage de l'action et sa durée. Comme, par exemple, pour ce marché public lancé pour redynamiser les allocataires du RSA limité à 70 heures, ni plus, ni moins. «*Ce type de commande nie la capacité associative à faire intervenir des bénévoles et à mutualiser les financements*», déplore Yann Fradin. L'enjeu est donc de réaffirmer auprès des collectivités l'attribution des subventions notamment pour les actions pérennes. C'est l'un des objectifs de la nouvelle charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les associations, signée mi-février par le Premier ministre, qui promeut le recours à la convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs. ■

Laure Pauthier





●●● et non pas en tant que simple exécutantes. Sous la présidence de Mathieu Klein, successeur du regretté Michel Dinet, la Meurthe-et-Moselle « a lancé des conférences territoriales de développement durable où l'on décide des priorités de l'action départementale territoire par territoire avec les conseillers généraux, les maires et les représentants du monde associatif, qui ne sont pas là juste pour demander des subventions mais qui interviennent en amont des politiques publiques et bénéficient d'un espace d'interpellation du conseil général. On essaie de travailler ainsi dans une logique de socle de sérénité donc pluriannuelle ». Département qui met aussi en place une logique de « couveuse citoyenne » pour aider les personnes à développer leurs projets, en leur apportant un soutien financier pendant trois ans. D'autres acteurs du secteur social, comme Michel Jezequel, directeur de l'association Don Bosco dans le Finistère, ont relancé le processus démocratique dans leur association, en élargissant le collège des bénévoles, à la fois au niveau de la gouvernance et sur le terrain opérationnel, et qui, comme lui, envisagent de créer un poste spécifique à la vie associative. Cette force de créativité associative passe irrémédiablement par une autonomie préservée grâce à une diversification de ses modes de financement, source en outre, de coopération élargie avec la société civile. La nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire, qui donne enfin une définition législative de la subvention, encourage elle-même de nouvelles modalités de financement du secteur en renforçant par exemple les titres associatifs. La FNARS s'est d'ailleurs fortement mobilisée lors des discussions sur le texte de loi pour préserver la capacité des associations à agir librement pour l'intérêt général.

Une mobilisation qui continuera avec un rôle des fédérations comme la nôtre renforcé pour apporter appui et soutien à leurs associations adhérentes dans cette importante transformation, avec des plaidoyers rassembleurs pour garantir une vie associative riche, militante, convaincue et convaincante. ■

Céline Figuière

TRIBUNE

DE MICHEL CHAUVIÈRE



Michel Chauvière est directeur de recherche au CNRS et auteur de plusieurs ouvrages dont « L'intelligence sociale en danger », et « Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation », parus aux Éditions La Découverte (2007 et 2011).

“ La chalandisation du secteur est arrivée silencieusement, c'est pour moi une corruption dans le sens d'une transformation fondamentale des valeurs. Une sorte de révolution culturelle, qui est caractéristique des années 2000, mais qui a commencé bien avant, notamment avec le traitement des compétences sociales lors de la première loi sur la décentralisation et avec les lois de « rénovation » au début des années 2000. Puis, en 2006, une loi dite de cohésion sociale, a même carrément ouvert le marché de l'aide à domicile. La transformation s'est faite également à la suite d'accords de libéralisation des services aux niveaux international et européen. Après la directive Bolkestein, la directive sur les services de 2006 a vu son application s'échelonner en France sur une dizaine d'années. Il y a donc un vent général où rien ne doit plus faire obstacle au marché et beaucoup ont intériorisé l'idée que le social est aussi une offre de service sur un marché donné. Pourtant les deux siècles qui nous séparent de la Révolution française ont développé ce secteur sur un mode non marchand, que la réponse soit donnée par l'État ou par des associations guidées par l'intérêt général, dans le cadre de la solidarité nationale et partageant l'idée que les exclus et les hors système sont nos semblables et qu'ils ont des droits sur la collectivité même s'ils ne contribuent pas. Ce n'est donc pas une pensée marchande. C'est pourquoi, nous devons réhabiliter l'État providence pour des raisons d'humanité et de justice sociale. C'est une conquête, un progrès, contre la barbarie et la guerre. Pour cela, il faut prendre l'argent où il est et il n'est pas chez les pauvres ! Il faut relancer la redistribution des richesses et lutter contre l'évasion fiscale, sinon il faudra des décennies pour remonter cette organisation. Il y a, hélas, bien peu de gens aujourd'hui capables de dire comment c'était avant la Sécurité sociale... alors que le risque d'y retourner existe. Il nous faut donc retrouver le sens de l'intérêt général toujours supérieur aux intérêts particuliers. Il faut une autre génération d'hommes politiques, bons gestionnaires sans doute mais avec de vraies références culturelles, sachant reconnaître le vivier que représentent les associations et redonner de la valeur aux métiers de l'humain contre le tout marché. » ■

ENTREPRENEURIAT SOCIAL: DE LA PHILANTHROPIE AU CAPITALISME

FANNY DARBUS est maître de conférences en sociologie à l'Université de Nantes.

Comment se définit l'entrepreneuriat social?

Fanny Darbus: Il faut avoir en tête qu'entrepreneuriat social n'est pas synonyme d'économie sociale. Il y a bien sûr des cousinages forts: il s'agit d'organisations à finalité sociale, sociétale ou environnementale qui mettent en place des règles limitant le lucratif et qui tentent d'associer les «parties prenantes» de l'activité. Tous deux emploient également des gens bien intentionnés qui cherchent à aider leur prochain. Mais schématiquement l'entrepreneuriat social est avant tout un mouvement de pensée et d'action d'inspiration libérale et philanthropique. L'entrepreneuriat social s'appuie ainsi sur deux champs d'intervention, le financement du micro-entrepreneuriat - tout ce qui concourt à l'insertion par l'économie - et l'aide concrète à la couverture des besoins élémentaires de populations appauvries, au Nord comme au Sud, par exemple sous forme de programmes sanitaires ou alimentaires. À noter, qui dit entrepreneuriat social, dit généralement financement par des fondations de multinationales. Ces dernières sont dans une logique capitaliste très agressive, et commettent des dégâts sociaux, environnementaux, dont elles financent la «réparation» via

le travail de leurs fondations. Si elles servent de caution morale auprès du public, les fondations renforcent les logiques de concurrence avec des organisations plus anciennes intervenant sur le terrain de l'action sociale d'une part, et avec les États d'autre part. Disposant de budgets gigantesques, ces fondations peuvent en effet apparaître plus puissantes que certains États pour intervenir sur des questions sociales.

Quelles sont les limites de l'entrepreneuriat social?

F.D.: Les entreprises sociales cherchent avant tout à appliquer les méthodes des entreprises classiques privées au secteur social. Certes, il y a cette idée de sortir une plus-value sociale, sociétale, mais il y a aussi derrière tout l'arsenal pour y parvenir... Les entreprises sociales utilisent les mêmes techniques que dans le privé, mais au service des activités sociales. Cela a un impact sur le recrutement. Les entreprises sociales vont plutôt aller chercher des profils de gestionnaires, d'écoles de commerce, plutôt que des profils plus diversifiés, donc ouverts à d'autres visions du monde. Donc, d'une certaine façon, cela appauvrit la diversité des formes d'actions. On assiste à une certaine uniformisa-

tion, tout le monde est formé avec les mêmes modèles de calcul, et au final, on obtient les mêmes résultats. Cela engendre également des inégalités salariales, alors que le gros des associations continue de fonctionner avec des salaires plus bas que dans la fonction publique. Cette répartition des moyens inégalitaires affaiblit le cœur de métier.

Est-ce que cette entrée du secteur marchand dans le secteur social est souhaitable pour les personnes accompagnées?

F.D.: Dans la configuration française actuelle, les nouveaux modes d'intervention de l'État et de financement du secteur associatif favorisent la logique des entreprises sociales. Conçues pour agir en contexte concurrentiel, elles sont très bonnes pour capter des appels d'offres et des marchés publics, contrairement au secteur associatif «ancienne version» qui concentrait surtout ses efforts sur le travail social à proprement parler. La montée en puissance des financements par appels d'offres ou appels à projets pousse les organisations à s'adapter à cette compétition. Concernant les activités de micro-crédit des entreprises sociales, là aussi il faut être prudent, car les taux d'intérêt proposés sont

souvent exorbitants par rapport à ceux du circuit bancaire classique. Les entreprises sociales qui pratiquent ces taux considèrent qu'elles prennent plus de risques à financer les plus pauvres, donc la question de la rentabilité économique se paie comptant par les bénéficiaires. Au final, cela peut être un cadeau empoisonné s'ils n'arrivent pas à venir à bout du remboursement de leur dette. ■

Propos recueillis par Laure Pauthier

«Cet article a pour vocation de lancer le débat sur l'évolution du modèle économique des associations, et leurs relations avec l'État et le secteur lucratif. Les points de vue n'engagent que son auteur et ne peuvent tenir lieu de positionnement de la Fédération. Nous appelons d'ailleurs à de nouvelles contributions sur ce sujet»

INTERVIEW
DE **MATTHIEU HÉLY**

Matthieu Hély est maître de conférences à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé «Les métamorphoses du monde associatif» publié chez PUF, et de «L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques», aux éditions La Dispute en 2013.

“ Quelles sont ces métamorphoses, dans quels contextes sociétaux ?

Matthieu Hély : On observe quatre grandes configurations historiques, la première étant celle de la société civile du XIX^e siècle, avec une société civile bourgeoise, sans classes populaires. Avec la III^e République puis la reconnaissance des syndicats et des associations, se crée l'espace de citoyenneté. Ensuite, viennent les 30 glorieuses, où les associations sont les auxiliaires de l'État social. La FNARS, comme d'autres fédérations, représente un ensemble d'associations nationales, déclinées en associations régionales. Il y a un maillage territorial organisé sur le maillage de l'État des 30 glorieuses. Le monde associatif relaye alors les politiques sociales avec les aides au logement, la protection de l'enfance, et fait figure de quasi démembrement du service public. Avec cette configuration, la légitimité est fondée sur la référence à l'intérêt général car l'État central concentre l'incarnation de l'intérêt général

« Cet article a pour vocation de lancer le débat sur l'évolution du modèle économique des associations, et leurs relations avec l'État et le secteur lucratif. Les points de vue n'engagent que son auteur et ne peuvent tenir lieu de positionnement de la Fédération. Nous appelons d'ailleurs à de nouvelles contributions sur ce sujet »

après la guerre et jusqu'à la fin des années 70. La subvention est le modèle de financement. Puis, à partir des années 80, cette configuration-là s'effrite, et c'est pour cela que je parle de métamorphoses. On n'a plus affaire à un État social qui intervient dans le monde économique mais à un État néo-libéral qui organise lui-même son propre retrait mais ne veut pas dire qu'il s'est retiré totalement. Mais il y a bien une transformation des formes d'intervention, et les associations n'ont plus le même rôle qu'avant. La légitimité ne peut plus se définir en référence à l'intérêt général donc le modèle de financement public change également. L'État ne se retire pas mais ses formes de financement changent. D'ailleurs, le financement public des associations n'a pas baissé mais évolué, avec la commande publique qui est maintenant passée en mode dominant.

« LE MONDE ASSOCIATIF EST ENVISAGÉ COMME UN OPÉRATEUR PRIVÉ DE POLITIQUE PUBLIQUE »

Intérêt général ou utilité sociale, quel est l'enjeu d'une définition ?

M.H. : Aujourd'hui, il y a un véritable ajustement des politiques publiques. On voit dans les appels d'offres des incitations à être compétitif pour gagner. Le monde associatif est envisagé comme un opérateur privé de politique publique. On n'est plus dans le simple fait de participer à l'intérêt général, mais il faut être efficace du point de vue de l'utilité sociale engendrée par l'action. Ce changement conforte la diffusion d'objectifs de pratiques de gestion et c'est un principe aujourd'hui consacré par la loi sur l'économie solidaire et sociale (ESS). Avec la loi ESS, des sociétés commerciales pourront être agréées. On est dans une configuration historique où ce n'est plus l'État qui a le monopole de l'intérêt général. Il faut préciser que l'État a développé un ensemble de dispositifs fiscaux pour défiscaliser la générosité privée (avec le don,

le mécénat), avec une donnée significative : depuis 2013 le montant des dons déduits de l'impôt, ajouté aux réductions fiscales est plus important que les subventions données aux associations... Dans ces dispositifs de défiscalisation, ce n'est plus l'État qui consacre la cause des associations par le sceau de l'intérêt général, mais c'est le contribuable, ou l'entreprise, qui choisit et déduit. C'est presque au niveau individuel que la reconnaissance de l'intérêt général se réalise maintenant. Et le donateur va attendre que l'association démontre l'efficacité de son action. Les associations n'ont plus une reconnaissance d'emblée de leur expertise.

Quel rapport de force avec l'État quand vous dites que les travailleurs associatifs sont les nouveaux visages du service public ?

M.H. : Aujourd'hui qui produit les indicateurs des politiques publiques que mettent en œuvre les associations ? On parle de performance, de sorties « positives » (dans le secteur de l'insertion par l'activité économique), mais pour atteindre ces objectifs, il y a une tendance très forte de sélection des publics en amont. C'est un rapport de force très défavorable aux associations, à part pour celles qui parviennent à se regrouper pour rééquilibrer la relation. Dans ce cadre-là, on mesure les effets sur la manière dont les associations organisent le travail. Finalement que produisent les salariés du secteur associatif ? Des services marchands ou non marchands ? Ils sont dans une position intermédiaire où ils servent des missions publiques dans les conditions du privé. Il faut vraiment s'interroger sur la place du travail associatif, qui occupe deux millions de personnes. Et si l'on ajoute à cela les bénévoles, les stagiaires, les volontaires, ça commence à faire du monde... Je pense que les travailleurs sociaux appartiennent à l'ancienne configuration historique de l'État social, maintenant réduits au statut de variable d'ajustement et que les dominants d'aujourd'hui sont les entrepreneurs sociaux. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



ICI & MAINTENANT

Le rendez-vous est donné à 22h30 au «11 bis», boulevard de l'hôpital à Paris. Habituellement, le matin, cet accueil de jour, situé juste à côté de la gare d'Austerlitz, propose petits déjeuners, douches et ateliers divers aux personnes sans-abri. Mais, chaque vendredi soir, c'est aussi le point de départ de l'une des tournées de nuit réalisées par les bénévoles du Secours Catholique. Par équipe de trois ou quatre, ils sillonnent les artères de la capitale, en voiture, pour aller à la rencontre des personnes à la rue, celles qui ne viennent pas, ou très rarement, dans les lieux d'accueil «fixes». Finalement, cette nuit, ils ne seront que deux, Antoine s'étant désisté sans prévenir, les aléas du bénévolat et du renouvellement fréquent des équipes. Mais, ce

changement de dernière minute n'entamera en rien l'énergie de Catherine, bénévole depuis deux ans au Secours Catholique et Didier, bénévole depuis plus de 20 ans, et qui fait aujourd'hui partie des cinq chefs d'équipe des tournées de nuit. Ils se sont tous les deux investis dans le bénévolat par conviction, et partagent fréquemment leur expérience avec leurs collègues ou leurs amis, en les incitant à s'engager également, un bouche-à-oreille souvent maître d'œuvre dans le recrutement de nouveaux bénévoles pour les associations. Après avoir chargé ●●●

ICI &
MAINTENANT

●●● la voiture avec des thermos d'eau chaude, des sachets de thé et du café soluble, le duo démarre sous une pluie ininterrompue, l'allure réduite et le regard aiguisé pour repérer les personnes sans domicile. Premier arrêt, boulevard Saint-Antoine où des familles roms sont dispersées le long du trottoir. L'équipe s'approche de deux femmes, l'une, visiblement âgée, est calfeutrée dans un sac de couchage, l'autre accueille les bénévoles avec un large sourire. Des poignées de main soutenues, quelques mots échangés, une boisson chaude offerte, les tournées sont uniquement orientées sur le contact humain. «*Nous ne sommes pas dans la distribution, il y a déjà beaucoup d'associations qui apportent des couvertures, des produits d'hygiène, de la nourriture, des vêtements. En tant que bénévole du Secours Catholique, nous nous attachons surtout à créer du lien, à assurer une présence et prendre le temps d'écouter les personnes à la rue*», explique Didier. Une démarche à laquelle doivent adhérer les nouveaux venus, pour qui le fait de ne pas donner de matériel peut être déstabilisant au début.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE L'AUTRE

Place de la Nation, à peine abrité de la pluie sous un porche trop étroit, Malik est bien connu des bénévoles. En les voyant arriver, son visage s'éclaircit, il les invite à s'asseoir à ses côtés sur son sac de couchage, pour ne pas être trop mouillés. «*La nuit, c'est un moment particulier, on entre au domicile des gens, leur bout de trottoir, c'est un peu chez eux*», poursuit Didier. «*Pour faire les tournées de nuit, il faut aimer l'inattendu*», ajoute Catherine. Ainsi, certains racontent leurs dernières aventures rocambolesques dans la rue, d'autres évoquent l'importance de l'amitié, la coupe du monde de football ou les élections européennes, informés de ces actualités par la radio qui tient compagnie à la plupart d'entre eux. Les sujets de conversation tournent rarement autour de leur situation de mal-logement ou

d'un éventuel accompagnement social. C'est seulement en fonction des besoins exprimés par les personnes elles-mêmes que les bénévoles suggèrent une orientation vers un dispositif. C'est le cas de Titi, qui s'est installé pour la nuit au marché aux Fleurs avec trois autres compagnons et leurs chiens. Il prend avec intérêt le prospectus qui présente les activités du «*Il bis*», en pensant y aller un matin, pour se poser un peu. Mais l'arrivée des bénévoles n'est pas toujours bienvenue. Comme ce soir-là, rue de l'hôtel de ville, où une trentaine de personnes sont alignées sous les arcades. Dans ce «*dortoir*» à ciel ouvert, les personnes ne sont pas en recherche de contact, elles viennent ici en quête d'un lieu où dormir et repartent le lendemain matin. L'approche est alors plus délicate, les bénévoles passent et s'identifient mais n'insistent pas. Ils seront plusieurs cette nuit à rejeter, avec plus au moins de violence, le moment d'échange proposé par l'équipe. Des réactions parfois difficiles à encaisser pour les bénévoles, et qui nécessitent une grande ouverture d'esprit et une prise de recul importante par rapport à la souffrance des personnes. Dans certaines situations plus complexes, en présence de comportements agressifs liés à une alcoolémie élevée ou de risques d'hypothermie, en hiver notamment, les équipes font appel à la police ou aux pompiers, mais très peu au 115, saturé. Cette nuit, la tournée s'achève avec un passage dans la voirie souterraine qui serpente sous les Halles, un endroit connu des associations où se sont établis des campements de fortune abritant des dizaines de personnes, fréquemment chassées à cause des travaux de rénovation. Les bénévoles y retrouvent Georges, originaire de Guadeloupe, qui, avec fierté, évoque son île et, avec humour, les encourage à s'y rendre. Il parle ensuite de son frère handicapé, de son arrivée en France métropolitaine, de son travail dans le bâtiment et de son attente d'un logement depuis quatre ans. Plus loin, d'autres rencontres attendent les bénévoles, d'autres échanges, des moments un peu à part qui visent à rompre la solitude des personnes à la rue.

LA FORMATION, CLÉ DE VOÛTE DU BÉNÉVOLAT

Deux à trois fois par an, les bénévoles sont réunis pour évoquer les dysfonctionnements des tournées de nuit et les améliorations à y apporter. Un suivi important qui contribue à favoriser la notion d'équipe et le sentiment d'appartenance à l'association. Car, Catherine le confie, en ne faisant que les tournées de





© Elodie Perriot / Secours catholique

nuit, elle a parfois l'impression de ne pas faire réellement partie de l'association, et exprime le besoin d'une autre dimension. « *L'un des grands enjeux du bénévolat, c'est la fidélisation. Les nouveaux bénévoles ont de plus en plus tendance à s'engager ponctuellement* », constate Adrien de Chauvigny, responsable bénévolat et formation à la délégation Paris du Secours Catholique. « *Au sein de notre organisation, ce sont eux qui mènent toutes les actions de terrain. Ils doivent savoir pourquoi ils sont là. Pour cela, il est essentiel de leur assurer une intégration rapide et d'animer régulièrement des formations de qualité* » conclut-il. Ainsi, de la

formation initiale obligatoire « *Être bénévole au Secours Catholique* » aux formations plus spécialisées telles que « *Connaitre le réseau d'acteurs présents sur la grande exclusion à Paris* », « *Aider les personnes en souffrance psychologique* » ou « *Rencontrer des personnes en addiction alcoolique* », ce sont une quarantaine de formations qui sont organisées en Île-de-France, tout au long de l'année à destination du millier de bénévoles de la délégation, afin de leur permettre de nourrir leur engagement. 

« EN TANT QUE BÉNÉVOLE DU SECOURS CATHOLIQUE, NOUS NOUS ATTACHONS SURTOUT À CRÉER DU LIEN, À ASSURER UNE PRÉSENCE ET PRENDRE LE TEMPS D'ÉCOUTER LES PERSONNES À LA RUE »

Laure Pauthier

LA COOPÉRATION LOCALE, NOUVELLE ÈRE POUR L'EMPLOI

Sortir de l'entre soi et de la concurrence entre acteurs sur un territoire, tels étaient les impératifs ayant inspiré les différentes initiatives locales précédant l'appel à projets du Gouvernement pour le soutien des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Certaines associations ont vu leurs initiatives informelles reconnues et soutenues, de quoi impulser la création d'emplois sur des territoires en difficulté pour répondre aux inégalités sociales.



© Julien Jaulin

Le Gouvernement lançait en juillet 2013 un appel à projets interministériel pour le développement des PTCE. Parmi les 180 dossiers de candidatures, 23 lauréats ont été présentés en janvier dernier, avec des projets déjà lancés ou en émergence, qui recevront le soutien financier de l'État pendant trois ans, avec une enveloppe globale de trois millions d'euros pour la période 2013/2014. Qu'ils concernent les services à la personne, aux entreprises, à l'écoconstruction, à l'entrepreneuriat social, à l'agriculture, au numérique ou à la restauration solidaire, les projets retenus, répartis dans toute la France, répondent directement aux objectifs des PTCE. En effet, ils marquent clairement leur dimension sociale et un souci de solidarité, une ouverture sur le développement local, veillent à la satisfaction des besoins collectifs et ont vocation à créer des emplois tout en accompagnant ceux qui les exerceront.

DU LOCAL AU NATIONAL

L'objectif affiché de cet appel à projets est bien l'essaimage national de projets qui auront fait leur preuve en local, s'ils sont en cohérence avec les politiques de cohésion sociale, de redressement productif et d'égalité des territoires et de la ville. Le pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles fait partie des 23 projets retenus par l'État au début de l'année. Pour Jean-Luc Cortial, directeur de l'accueil insertion Nord Alpilles, à Chateaufort, et membre du collectif d'initiatives Nord Alpilles (CINA), porteur initial du projet, il s'agit de la reconnaissance d'une dynamique à l'œuvre depuis près de dix ans dans le nord

des Bouches-du-Rhône. Sur le territoire des Alpilles, c'est la filière de la valorisation environnementale qui a été mise en avant, avec en particulier la création d'une recyclerie. « Avec la mise en place de la Recyclerie, il sera possible de réduire les coûts et de créer de la richesse par l'emploi, en lien avec les chantiers d'insertion donc sous forme d'emplois aidés ou des emplois d'avenir. On serait sur des outils d'accompagnement socio-professionnels pour une passerelle vers le monde professionnel de droit commun, pour créer un emploi local mais transitoire avec une logique de filière autour du développement durable sur le territoire des Alpilles ». ■

Céline Figuière

PTCE...

Les pôles territoriaux de coopération économique sont définis dans l'article 5 de la loi Economie sociale et solidaire comme suit: « ils sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable ».

L'appui associatif

INTERVIEW DE **BENJAMIN MASURE**

Président de l'association Taf et Maffé et salarié de l'association Appui

Dans quel contexte avez-vous créé l'association Taf et Maffé, adhérente à la FNARS?

Benjamin Masure : Au moment de la réhabilitation de deux foyers de travailleurs migrants en Île-de-France, l'un géré par Adoma, l'autre par Coallia, les pouvoirs publics ont sollicité une association pour trouver le cadre légal d'exploitation de l'activité de restauration informelle. Depuis plusieurs années, une partie de la population subsaharienne de ces foyers s'organisait pour préparer des repas, entre 500 et 1 000 par jour. C'était une activité que les pouvoirs publics laissaient vivre parce que les foyers n'étaient pas destinés à exister dans la durée. Mais c'est au moment de la réhabilitation que la question des risques sanitaires, d'incendie et que le non-respect des règles de législation du travail sont devenus incontournables. Les pouvoirs publics ont fait appel à nous pour développer le projet et transformer le restaurant en activité réglementée à vocation sociale. En montant un chantier d'insertion, on a réussi à trouver un compromis pour garder une logique de repas pas chers, grâce à des subventions pour la dimension d'insertion professionnelle. Il fallait créer les conditions matérielles et humaines pour que le modèle tourne, on est au cœur de l'économie sociale et solidaire.

Où en êtes-vous aujourd'hui?

Benjamin Masure : On a lancé le modèle en 2003 sous forme expérimentale, et nous sommes autonomes depuis 2005, avec environ 60 salariés en insertion par an et 10 salariés permanents en CDI. À la suite de cette première expérience, nous avons créé l'association Appui, pour accompagner d'autres projets similaires portés par des structures non expérimentées. Aujourd'hui, Appui suit

trois associations gestionnaires d'une cuisine, et les aide à monter leur projet d'insertion, recruter une équipe, remplir les différents dossiers et faire le montage économique en prenant en compte les matières premières par exemple. Notre accompagnement peut durer deux ans, puisque nous continuons à les suivre une fois les restaurants ouverts.

Quels sont vos projets?

Benjamin Masure : En 2013, l'association Appui a monté un pôle territorial de coopération économique avec la majorité des associations en charge de chantiers d'insertion restauration: Taf et Maffé, Marmite d'Afrique, Afrique et espoirs, Coallia. D'autres structures de l'ESS nous ont rejoint en 2014, y compris celles positionnées sur un autre segment de la restauration. Nous faisons partie des 23 lauréats de l'appel à projet PTCE du ministère délégué à l'économie sociale et solidaire et bénéficiant à ce titre d'un financement public pluriannuel. Nous sommes également soutenus par la région, le conseil général 93, la mairie de Paris pour le développement d'un collectif de restauration appelé Resto Passerelle. Avec ce PTCE, nous cherchons à créer une logique de coopération entre les restaurants solidaires en Île-de-France, pour rationaliser nos approvisionnements et mutualiser des compétences par exemple. L'association Appui est au cœur de cette mise en relation. On a trois ans pour montrer qu'on peut avoir une coopération soutenue entre structures de l'ESS tout en travaillant avec des entreprises classiques (comme nos fournisseurs). Nous restons dans le secteur non lucratif, et espérons continuer à créer de l'emploi. ■

« ON S'EST POSITIONNÉS SUR UN SECTEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL ON A DONNÉ UNE DIMENSION SOCIALE GRÂCE À L'IAE »



Propos recueillis par Céline Figuière

LES ASSOCIATIONS PRESTATAIRES OU PARTENAIRES DES POUVOIRS PUBLICS ?

Depuis quelques années, les relations entre les collectivités publiques et les associations du secteur social évoluent d'une logique de partenaire vers une logique d'exécutant, remettant en cause les fondements de l'association et sa capacité à co-construire, avec les pouvoirs publics, des réponses adaptées aux personnes en situation de précarité.

Les contraintes imposées par les pouvoirs publics qu'il s'agisse des services de l'État ou des collectivités territoriales, sont de plus en plus nombreuses. Elles remettent en cause l'initiative et l'autonomie associative. Cela se traduit, pour les associations adhérentes à la FNARS, par plusieurs phénomènes.

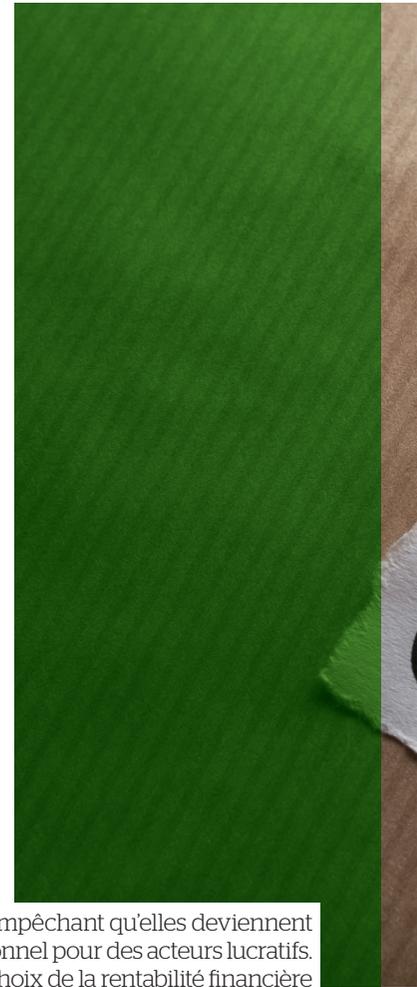
On pourra citer, par exemple, le recours croissant à la commande publique, au détriment de la subvention, transformant les associations en simples prestataires des pouvoirs publics dans le cadre d'une démarche d'achat de services. Ces procédures se fondent sur la base de cahiers des charges établis sans concertation avec les associations alors même que celles-ci ont contribué à créer et faire vivre le service. Par ailleurs, bien qu'ils soient sous régime de subvention, les appels à projets commencent également à être utilisés dans cette même logique, dépolitisant l'action sociale. Ainsi, des appels à projets récents, sous couvert de mettre en concurrence des opérateurs pour améliorer la qualité de service, ont abouti à retirer les dispositifs 115 et SIAO à des opérateurs jugés trop militants.

Pour protéger ses adhérents de ces phénomènes et plus largement, préserver la capacité de la société civile à inventer les réponses aux besoins des personnes, la FNARS se mobilise depuis longtemps pour que les spécificités des services sociaux soient prises en compte dans l'application du droit de la concurrence au niveau européen comme au national. Aujourd'hui, le cadre européen est favorable et les services sociaux peuvent être exclus des obligations de mise en concurrence. La FNARS va donc poursuivre sa mobilisation, pour une transposition efficace de cette directive européenne en droit français. L'enjeu est majeur, il s'agit de sortir du marché économique les actions d'accompagnement social, ce qui signifie donner aux associations le temps de construire des projets de qualité, avec une moindre pression à la baisse des coûts et sur-

tout, protéger les personnes en insertion en empêchant qu'elles deviennent une source potentielle d'enrichissement personnel pour des acteurs lucratifs. Il ne s'agit de rien de moins que de refuser le choix de la rentabilité financière au détriment de la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Au-delà de la question des modes de contractualisation, des injonctions sont imposées par les pouvoirs publics aux associations. Souvent contraires au code de l'action sociale et des familles, elles touchent autant les associations que les personnes accompagnées: demandes d'informations à caractère personnel, obligations de réserve, remise à la rue des personnes sans solution d'hébergement ou de logement, non-respect de l'accueil inconditionnel, regroupements forcés d'associations ou encore logiciels d'observation imposés. Les principes fondateurs du modèle associatif et les droits fondamentaux des personnes accueillies se trouvent de plus en plus questionnés. Au regard de ces évolutions, qu'en sera-t-il de la fonction «*militante*» ou «*d'interpellation*» des associations si celles-ci basculent vers de la simple prestation de service? Certes, la charte d'engagement réciproque entre l'État, les collectivités territoriales et les associations signée début 2014, réaffirme la contribution des associations au processus de co-construction de l'intérêt général. Certes, la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) inscrit pour la première fois un cadre légal pour le régime de la subvention. Mais cela est-il suffisant?

Les dispositions de la loi sur l'ESS ne viennent, d'ailleurs, pas forcément éclaircir le paysage bien que l'initiative ait suscité beaucoup d'attentes de la part des acteurs associatifs. Le périmètre de l'ESS inscrit dans le texte montre les risques de mise en concurrence des associations avec des entreprises lucratives. Les sociétés commerciales entrent désormais dans le champ de l'ESS. Certes, les conditions de cette reconnaissance sont restrictives, et à ce titre la FNARS s'est fortement mobilisée. Pour autant, la concurrence avec les organismes non lucratifs se pose encore davantage aujourd'hui, le caractère non lucratif risque de ne plus être considéré comme une condition préalable ou bien comme le modèle approprié dans le champ social et celui de l'accompagnement social, face à des logiques relevant davantage de l'entrepreneuriat social ou du «*social business*». Pour autant, les associations de lutte contre





l'exclusion ne peuvent fonctionner en vase clos, l'insertion de personnes en difficulté passant nécessairement par le développement de partenariats avec les entreprises. Mais cela ne doit pas faire disparaître la notion de non-lucrativité et le refus de l'enrichissement personnel, seuls à même de préserver l'action sociale de dérives liées à la recherche de la rentabilité financière. Soutenons l'engagement des entreprises, leur responsabilité sociale mais ne le confondons pas avec l'ESS.

Dans un contexte de contraction des financements publics, d'augmentation des besoins sociaux et avec des réformes territoriales à venir, l'heure est venue pour les associations et pour la FNARS, de réaffirmer leur attachement au modèle associatif, véritable atout sur les territoires pour observer les besoins et apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de précarité. Il est primordial de promouvoir les principes fondateurs de l'association tout en revisitant leurs pratiques, leurs modes de fonctionnement et leur modèle économique, qu'il s'agisse des SIAE ou des associations de l'hébergement et du logement. Par ailleurs, il est primordial de renforcer les stratégies collectives entre associations, vis-à-vis des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales. L'enjeu est important, d'une part, pour évaluer les besoins des territoires et proposer des réponses adaptées aux personnes et d'autre part, afin d'éviter une mise en concurrence entre associations quand elle menace la qualité de l'accompagnement.

Face aux logiques gestionnaires de plus en plus fortes et dans l'intérêt des personnes accueillies, les associations doivent encourager l'engagement associatif militant. Valoriser le bénévolat en tant que levier d'implication de la société civile dans l'action sociale aux côtés des salariés qualifiés et des personnes accompagnées est un enjeu majeur qui doit se refléter dans le projet associatif et dans un mode de gouvernance démocratique. Ce renouvellement ne pourra se faire qu'avec un engagement associatif militant fort. C'est dans ce sens que la FNARS a voté une résolution à l'occasion de son assemblée générale le 19 juin 2014. ■

Samuel Le Floch

« LES PRINCIPES FONDATEURS DU MODÈLE ASSOCIATIF ET LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES ACCUEILLIES SE TROUVENT DE PLUS EN PLUS QUESTIONNÉS »

REDÉFINIR L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE

À la demande du réseau et dans la dynamique du projet fédéral de la FNARS, un texte de référence à destination des associations d'action sociale vient d'être voté par les instances statutaires. Ce texte formule 8 axes d'engagement et de progression pour une gouvernance associative optimale et efficace :

- L'association d'action sociale une organisation co-construite
- L'association d'action sociale répond à un mode de gouvernance citoyen et bénévole
- L'association d'action sociale est porteuse d'un projet de transformation sociale
- L'association d'action sociale est un lieu intermédiaire entre l'espace privé et l'espace public
- L'association d'action sociale est un lieu de socialisation, une école de la citoyenneté
- La relation qui spécifie les liens entre les personnes au sein de l'association est la réciprocité, l'entraide
- L'association d'action sociale, c'est la possibilité d'un projet indépendant financièrement et une implication effective sur son territoire de proximité. ■

Sophia D'Oliveira – Rouxel

+ Pour lire le texte complet : www.fnars.org

VUE D'AILLEURS

LE RÉSEAU SWAN

INTERVIEW DE **REA MAGLAJLIC & VASILIOS IOAKIMIDIS**

co-secrétaires internationaux pour le réseau SWAN (Social Work Action Network).

**Qu'est-ce que le réseau SWAN?**

C'est un réseau d'intervenants sociaux, d'académiciens, d'étudiants et d'usagers des services sociaux qui se sont réunis en partageant le constat que le travail social était en danger du fait de la marchandisation et d'une approche managériale des services sociaux, de la stigmatisation des usagers et des coupes budgétaires dont fait l'objet le secteur. L'organisation s'est développée en 2004 au Royaume-Uni, à la suite de la publication du Manifeste du travail social «*Social Work Manifesto*». SWAN promeut le modèle d'un travail social basé sur des valeurs de justice sociale. L'organisation défend les intérêts des usagers et des travailleurs sociaux autant dans une approche individuelle que collective. Nous réalisons régulièrement des conférences ainsi que des campagnes de sensibilisation pour envoyer un message fort en termes de pratiques du travail social, et plus largement pour alimenter le débat sur les politiques sociales. Nous travaillons aux côtés des différents réseaux représentant les services sociaux, des organisations d'usagers et des organisations professionnelles, y compris les syndicats tels qu'UNISON et UNITE. Nous disposons de soutiens au niveau international comme SWAN Irlande depuis deux

ans, SWAN Hong Kong et SWAN Grèce qui sont en cours de développement. La dimension internationale est bien un principe de base pour SWAN et nous soutenons des organisations et des initiatives qui sont à l'avant-garde en matière de justice sociale dans plusieurs pays. Par exemple, «*City is for all*» (La ville est pour tout le monde) est une association qui lutte contre la criminalisation des sans-abri en Hongrie. Les militants du travail social de cette organisation ont été persécutés par les tribunaux hongrois et nous avons mené deux actions de solidarité au niveau international pour soutenir nos camarades.

« SWAN PROMeut LE MODÈLE D'UN TRAVAIL SOCIAL BASÉ SUR DES VALEURS DE JUSTICE SOCIALE »

À quel moment la marchandisation des services sociaux s'est-elle installée au Royaume-Uni?

Quel impact pour le tissu associatif local?

La réponse à cette question est complexe, en particulier en ce qui concerne la période où cela a été introduit. On pourrait dire que cela remonte aussi loin que la loi sur le National Health Service (NHS) et le Community Care de 1990 qui a posé les bases du système de santé publique au Royaume-Uni. Cette loi a adopté les éléments de langage des militants en situation de handicap et d'autres usagers des services sociaux, pour se concentrer sur les besoins plutôt que sur les services, le choix individuel des personnes et l'évaluation du service (par et pour les usagers: quels services utilisent-ils et dans quelle mesure sont-ils efficaces), mais tout en introduisant, en parallèle, des critères d'accessibilité aux services très serrés, des logiques de type

acheteur-fournisseur et d'autres mécanismes de quasi-marché. Alors que les politiques publiques et le système politique en général se déplaçaient lentement du centre dans les années 1990 et vers la droite à la fin de 2000, la marchandisation a tout simplement gagné du terrain. Des entreprises privées multinationales telles que ATOS et G4S se sont vues offrir des contrats juteux dans la fourniture de services de soins et de probation, lesquels étaient sous la responsabilité de l'État. Les résultats ont été désastreux à la fois en termes de qualité de services et de conditions de travail des intervenants sociaux. En outre, ces sociétés ont été systématiquement accusées par les usagers pour leurs pratiques irréflechies et souvent punitives. Le dernier exemple en date concerne la consultation d'avril 2014, lancée par le Gouvernement, qui devait définir si l'État devait externaliser ou non les services de protection sociale de l'enfance. Le projet du Gouvernement est donc bien de recourir à la marchandisation de l'ensemble des services sociaux, même pour ce qui touche à la protection de l'enfance. En parallèle, un certain nombre d'associations à but non lucratif (impliquant des bénévoles) sont en train de perdre leurs contrats avec les collectivités locales. Elles sont littéralement poussées dehors par de très grandes entreprises, telles que celles du groupe de Richard Branson, qui ne fait pas uniquement voyager les Britanniques à travers l'Atlantique mais qui fournit aussi 230 services du NHS au Royaume-Uni à travers sa filiale «*Virgin Care*» dont il est propriétaire. Ce phénomène témoigne de la façon dont les logiques du marché ont imprégné tous les aspects de la protection sociale au Royaume-Uni, qu'il s'agisse des sociétés à but lucratif ou des entreprises sociales qui deviennent de plus en plus nombreuses à fournir des services sociaux. ■

Propos recueillis par Samuel Le Floch

+ Pour lire le texte complet: www.fnars.org

CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION



Mandatés par le juge d'application des peines, le parquet ou le juge d'instruction, les CPIP suivent les personnes condamnées, en prison ou hors de ses murs, veillent au respect de leurs obligations et les accompagnent dans leur projet de réinsertion sociale. Un rôle subtil, entre contrôle et suivi social.



Portraits de **Sylvie Héral** et de **Gaële Baatard**, CPIP depuis plusieurs années, l'une à Montpellier en milieu ouvert, l'autre à Mende en milieu fermé et ouvert. Elles nous exposent leur vision de ce métier peu connu du grand public mais pourtant en première ligne pour lutter contre la récidive.



Quelles sont vos missions en tant que CPIP ?

Sylvie Héral: Ma mission est de suivre les personnes qui purgent une condamnation hors des murs de la prison. Elles sont laissées libres sous réserve de justifier de certaines conditions, en termes d'habitation, d'emploi ou de recherche, de présence aux convocations, desoins, d'indemnisation des victimes, d'autorisations pour les départs à l'étranger, ou le respect d'une interdiction de fréquenter la victime, entre autres. Nous avons une double mission entre assistance et contrôle. J'ai 125 personnes en file active, c'est beaucoup trop, je devrais avoir 70 dossiers... En début de mesure, on fait un bilan de

la situation en entretien individuel, on regarde par exemple si la personne a des addictions, si elle a des revenus, quelles sont ses principales difficultés, comment elle se situe par rapport aux faits, par rapport à la condamnation. On peut prévoir son intégration dans des groupes de parole à vocation pédagogique où l'on va travailler plus particulièrement sur le passage à l'acte et les stratégies d'évitement de la récidive. Nous avons également une mission d'aide à l'insertion sociale. On accompagne les personnes pour faciliter le processus d'insertion. À ces missions se rajoutent les enquêtes demandées par les magistrats concernant des propositions d'aménagements de peine dans le but d'éviter une incarcération ou prévoir une libération anticipée. La loi actuelle prévoit que la situation de tous les condamnés à des peines fermes pouvant aller jusqu'à deux ans (un an quand il y a récidive) doit être examinée par le JAP afin de statuer sur la possibilité d'aménager leur peine (bracelet électronique, semi-liberté, jours amende, travail d'intérêt général, libération

conditionnelle sans écrou). On ne travaille pas de façon isolée mais en lien avec des partenaires, comme les organismes de soins, d'emploi ou de formation.

Gaële Baatard: On intervient avant et après le jugement dans le cadre du contrôle judiciaire, et en cours, pour faire exécuter les mesures de justice pour les alternatives à l'incarcération. Dans le cadre de mes missions, j'interviens également en maison d'arrêt. Aujourd'hui, j'ai environ 90 personnes en file active.

Dans l'équilibre entre l'insertion et la probation, le travail est différent s'il s'agit du milieu fermé ou bien du milieu ouvert. En milieu ouvert, on est plus dans le rôle de contrôle, du rendu compte sur le respect des obligations. Le but est que la personne adhère pendant le temps de la mesure, avec un accompagnement vers la réinsertion. Pour le milieu fermé, on prépare à la sortie, on maintient le lien avec la famille. On fait beaucoup de types de rapports : des rapports d'incident, quand la personne ne respecte pas les obligations ou ne répond plus aux convocations, et dans ce cas

on peut solliciter la révocation de la mesure ; des rapports ponctuels de situation, des rapports de fin de mesure, ou des rapports d'enquête. On assiste aux commissions d'application des peines, donc on croise régulièrement le JAP à la maison d'arrêt où je consacre trois demi-journées par semaine à des entretiens individuels. Et, dans le cadre du programme de prévention contre la récidive, je co-anime un groupe de parole sur le passage à l'acte violent. On travaille la sortie dès l'arrivée en prison. On essaie d'avoir une idée de l'orientation, on repère les bons partenaires, et on a beaucoup de temps d'échanges autour des situations. Ici, on est un peu plus dans l'individualisation de la peine qu'ailleurs.

Quel a été votre parcours jusqu'ici ?

S.H.: Je travaille au sein d'un service départemental qui compte 22 CPIP, avec un périmètre qui comprend Montpellier et les alentours. J'ai fait des études de psychologie, puis des remplacements en tant qu'éducatrice pour adultes handicapés, avant de passer le concours pour devenir CPIP. J'avais 21 ans ●●●

CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

« IL FAUT ARRIVER À INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE, UNE SORTE D'ALLIANCE TOUT EN GARDANT CE CÔTÉ REPRÉSENTANT DE LA LOI »

GÆLE BAATARD

●●● quand je suis entrée en formation pour apprendre ce métier. Il n'y a pas de diplôme d'État, il s'agit d'une qualification de l'administration pénitentiaire. C'est une fonction qui a changé de nom plusieurs fois, selon les réformes. À l'époque, nous étions des éducateurs pénitentiaires en milieu fermé et délégués à la probation en milieu ouvert. Mais nous sommes devenus conseillers pénitentiaires en 1999 quand les services ont été recentrés. Les changements ces dernières années sont liés à la multiplicité des mesures et à la complexification des procédures. Pour le milieu ouvert, au sursis avec mise à l'épreuve, au travail d'intérêt général et à la libération conditionnelle commence à se développer l'ajournement avec mise à l'épreuve, qui ressemble déjà à la contrainte pénale que l'on veut mettre en place avec la réforme. La mesure se déroule entre deux jugements, le premier se prononce sur la culpabilité, le deuxième sur la peine. Quand les obligations sont respectées, les éventuelles victimes indemnisées, il peut être prononcé une dispense de peine. C'est très intéressant pour les délits mineurs, car cela évite la prison en réglant le préjudice. Les mesures de suivi socio-judiciaires qui concernent majoritairement des délits de violence sexuelle nous ont amenés à assurer le suivi de personnes atteintes souvent de

problèmes psychiatriques vis-à-vis desquelles un partenariat important est à créer avec les soignants.

G.B. : J'ai une maîtrise de droit européen et international et un DESS de géopolitique. En 2007, j'ai terminé ma formation de CPIP et j'ai fait un stage à Marseille et à Lyon. Le rôle du CPIP ne renvoie à aucun autre métier, on n'a pas de représentation avant de l'exercer. J'avais participé au Genepi en licence, donc j'avais déjà une première approche du système carcéral. J'aimais le côté alliance entre le droit et le contact humain. Notre but ultime est de lutter contre la récidive, c'est un concept de juriste mais pour y arriver il faut aider la personne à changer sa situation. Vis-à-vis de la personne, il faut savoir garder du recul, se laisser du temps. En milieu ouvert, les mesures durent deux ou trois ans, donc on peut les suivre sur du long terme. Il faut arriver à instaurer une relation de confiance, une sorte d'alliance tout en gardant ce côté représentant de la loi. C'est important d'amener la personne à réfléchir et on adopte plusieurs stratégies pour établir ce lien de confiance et pour éviter une récidive. Même après la fin de la mesure, il arrive que des personnes nous recontactent.

Diriez-vous que c'est un métier difficile ?

S.H. : Les personnes sont obligées de venir nous voir, elles ne l'ont pas

choisi mais c'est ce qu'on met dans la relation qui permet au rapport de confiance de s'instaurer peu à peu. Il faut prendre en compte la personne sans la renvoyer à sa culpabilité ou son déni. Il n'y a pas de recette. Les deux grandes difficultés viennent de la masse de personnes à suivre alors que l'on manque de temps et de moyens financiers : quand la personne est à la rue et n'a pas de revenus, on met en place les premières démarches, mais notre budget pour cela a baissé de 40%! Cet argent nous permet pourtant de payer les premières nuits d'hôtel, des repas, des heures de cours de conduite, les projets en lien les missions locales, des timbres fiscaux pour les passeports, les habits de travail, des choses ponctuelles qui viennent en complément des aides légales. Ça nous permet de déclencher des secours très rapidement, mais nous sommes limités alors même que la situation des personnes est de plus en plus compliquée avec la crise.

G.B. : On est en effectif réduit. C'est un petit service donc il y a moins de mesures, et on peut travailler autrement. Au niveau du métier, il y a la complexité des lois, les contraintes budgétaires. Des fois, on est moins à l'aise avec les personnes, surtout en milieu ouvert où l'on peut atteindre plus rapidement les limites à l'accompagnement. J'adore mon métier. Les journées sont riches et ne se res-

semblent pas. J'aime bien quand j'ai de leurs nouvelles après le suivi, on a le sentiment que la personne a passé un cap. Ça me correspond, j'ai toujours eu ce goût de l'aide, de l'accompagnement de la personne. Il faut réussir à prendre de la distance pour voir les choses avec plus de neutralité. Mais parfois c'est compliqué quand on revoit la même personne après une récidive, on ne sait plus quoi lui proposer pour qu'il y ait un déclic. On sait qu'il faut être humble et réaliste, mais parfois on part vraiment de loin. C'est un métier qui peine à trouver un positionnement entre le juridique et le social, il y a l'ancienne école et la nouvelle. On est très soumis aux changements de politiques, aux aléas des faits divers. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



L'INSERTION, UN COMBAT COLLECTIF

Les adhérents de la FNARS le constatent chaque jour: leur action d'accompagnement à l'insertion s'inscrit dans un environnement politique, économique, complexe et souvent hostile, face auquel ils se sentent désemparés. Comment en effet accompagner quelqu'un vers l'insertion quand il n'a pas de ressources pour payer son loyer, équiper son appartement, s'alimenter ou encore se soigner? Comment accompagner quelqu'un vers l'emploi quand il n'y a plus d'emploi et que les entreprises se montrent si méfiantes à l'égard de toute personne ayant connu le chômage de longue durée?

La FNARS a donc décidé depuis plusieurs années de se mobiliser pour agir sur cet environnement, par une réflexion autour des dispositifs pilotés par ses adhérents et de leur articulation avec le droit commun. À l'occasion des élections présidentielles de 2012, elle a élargi cette mobilisation, portant des propositions ambitieuses de politique jeunesse, de réforme des minima sociaux ou encore une conception renouvelée du travail social. Consciente des impacts très forts sur le modèle socio-économique français du pacte de responsabilité décidé en janvier dernier par le Président de la République, la FNARS s'est donc logiquement emparée de ce thème, avec une préoccupation claire: faire de cette politique volontariste pour l'emploi, un levier pour l'insertion des précaires, et non pas un sacrifice des politiques de solidarité. Début mars, elle a traduit cette préoccupation en propositions dans un manifeste rendu public et adressé au Président de la République, ainsi qu'aux partenaires sociaux. La FNARS a en effet souhaité que les fameuses contreparties des baisses de cotisations patronales soient partagées et collectives autour de l'objectif de lutte contre l'exclusion.

Ainsi, elle a demandé à l'État d'accorder aux structures de l'économie sociale et solidaire les mêmes avantages fiscaux qu'aux entreprises, rappelant que cette économie, parce qu'elle ne rémunère pas d'actionnaires, représentait plus de garantie pour créer de l'emploi que l'économie lucrative.

À l'État, elle a également demandé de mettre en œuvre la réforme de l'aide aux travailleurs pauvres via la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi en une seule prestation, accessible dès le premier euro gagné à tout salarié, sans condi-

tion d'âge. Essentielle pour valoriser le travail et en faire un réel rempart contre l'exclusion, pour inciter donc à l'emploi et surtout maintenir dans l'emploi, cette aide ne fonctionne pas aujourd'hui, appelant une réforme ambitieuse. Constatant les difficultés pour les personnes en insertion d'accéder à l'entreprise, en dépit de leurs compétences et motivation, la FNARS a aussi plusieurs propositions, s'adressant autant à l'État et même à l'ensemble des acheteurs publics, qu'aux partenaires sociaux. Pour que les emplois créés profitent aux personnes éloignées de l'emploi, la FNARS a demandé aux premiers d'augmenter le volume de clauses sociales dans les marchés publics, pour créer des opportunités d'embauche ou d'expériences en entreprise. Aux seconds, elle a demandé de négocier un accord national interprofessionnel, autour de réalisation de périodes d'immersion, de mise en œuvre de méthodes de recrutement fondées sur les compétences, d'aide à l'intégration des personnes en insertion nouvellement recrutées et, plus largement, d'accompagnement social pour les salariés rencontrant des difficultés personnelles menaçant leur maintien dans l'emploi. À tous, elle a demandé de matérialiser les orientations de la loi sur la formation professionnelle en abondant fortement le compte personnel de formation des demandeurs d'emploi, y compris de ceux étant salariés à temps partiel subi, notamment les femmes et les salariés en parcours d'insertion.

Pour construire opérationnellement ces propositions, et notamment l'accord national interprofessionnel, la FNARS a cité un impératif méthodologique: la participation des associations d'insertion et surtout, des personnes en insertion elles-mêmes à la conférence sociale de juillet 2014.

La FNARS a été rejointe pour porter ces demandes par de nombreux partenaires, associatifs comme chercheurs et personnalités, aboutissant à un manifeste largement signé et soutenu. Un

manifeste qui se clôturait par un souhait très ferme: que le financement du pacte de responsabilité ne se fasse pas au détriment de la protection sociale, la relance de l'emploi espérée ne pouvant pas répondre seule aux besoins des presque neuf millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Apprenant que ce dernier souhait ne serait justement pas respecté et que le plan de lutte contre la pauvreté serait en partie gelé pour réaliser 50 milliards d'euros d'économies, la FNARS et ses

« LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ NE PEUT ÊTRE DE LA RESPONSABILITÉ DES SEULES ASSOCIATIONS, ELLE DOIT ÊTRE UN ENJEU COLLECTIF »

partenaires ont réagi rapidement. Courriers au Président de la République et au Premier ministre, aux syndicats salariés, aux députés ayant marqué leur opposition au plan d'économies, interviews et tribunes: variées et fortes, les actions ont porté en partie leurs fruits. Initialement reportée d'un an, la revalorisation de 10% du RSA socle sur la durée du quinquennat a ainsi été maintenue au 1^{er} septembre 2014.

Pour autant, les associations n'ont pas oublié leurs ambitions de départ, réaffirmant dans une nouvelle tribune leur souhait de voir les aides au logement revalorisées, le RSA activité réformé, la garantie jeunes renforcée. Surtout, elles ont rappelé la nécessité de prendre en compte l'insertion lors de la conférence sociale, pour enfin penser globalement et relier les politiques visant à créer de l'emploi et celles visant à lutter contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté ne peut être de la responsabilité des seules associations, elle doit être un enjeu collectif. C'est ce message de justice, d'efficacité, pour les personnes comme pour des associations écrasées par des objectifs trop lourds et des moyens insuffisants, que la FNARS et ses partenaires ont présenté fin mai au Premier ministre. ■





DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES PERSONNES ACCUEILLIES: QUELLES PROTECTIONS ?

SIAO, accueils de jour, centres d'hébergement, les structures sont aujourd'hui de plus en plus sollicitées pour communiquer des informations sur les personnes en situation de précarité qu'elles accueillent. Si ces demandes peuvent être justifiées, elles s'inscrivent pour autant dans un cadre légal strict qui vise à préserver la vie privée et familiale des personnes accueillies.

L'instauration d'une relation de confiance, entre des personnes en situation de rupture et d'exclusion et les intervenants qui ont pour mission de les accompagner, est un élément essentiel de l'action sociale. C'est la raison pour laquelle, le droit prévoit des règles pour préserver cette relation. Le code de l'action sociale et des familles (CASF) pose ainsi un principe de confidentialité des informations recueillies¹. Les intervenants de l'action sociale sont, par ailleurs, soumis au secret professionnel, soit par les textes, soit par leur mission². La divulgation de renseignements, donnés par une personne lors de sa prise en charge, peut donc conduire à la condamnation pénale de l'intervenant et à l'engagement de sa responsabilité.

Mais ce principe de confidentialité n'est pas absolu et la loi prévoit des situations dans lesquelles le secret professionnel peut être levé. Les intervenants sociaux sont alors dans l'obligation de communiquer les informations à caractère personnel demandées.

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET COMMISSIONS, SOUS CERTAINES CONDITIONS

Afin d'assurer leur mission de contrôle et d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) peuvent obtenir les informations relatives au nom de la personne prise en charge, et à ses dates d'entrée et de sortie du service ou de l'établissement³. Cependant, le code de l'action sociale et des familles ne prévoit pas l'accès aux données personnelles contenues dans le dossier de la personne. La demande de renseignements sur une personne accompagnée, par exemple, son état de santé ou sa situation administrative au regard du séjour, est donc contraire aux textes, et la confidentialité peut être opposée. Concernant les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), la loi ne permet pas à ce jour la communication d'informations à caractère nominatif et personnel des personnes suivies. Certaines instances, comme la commission de surendettement ou la commission de médiation, ont, quant à elles, le droit d'obtenir les informations confidentielles sur la situation d'une personne. Dans le cadre de l'examen des recours

« SELON LA NATURE DE L'ENQUÊTE, LES RÉQUISITIONS SONT DÉSORMAIS POSSIBLES À LA DEMANDE DE L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE, DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE OU DU JUGE D'INSTRUCTION »

DALO, les intervenants sociaux sont ainsi tenus de transmettre aux services chargés de l'instruction des recours amiables les informations confidentielles dont ils disposent. Mais, une fois encore, la loi encadre cette communication: seules les informations « strictement nécessaires à l'évaluation de la situation du demandeur au regard de ses difficultés particulières » et permettant « la détermination des caractéristiques du logement répondant à ses besoins et difficultés » peuvent être transmises⁴. Il ne s'agit donc pas de communiquer toute information sur la personne qui a déposé un recours auprès de la commission de médiation mais seulement celles qui apparaissent utiles à l'examen de la demande de logement ou d'hébergement et qui pourraient déterminer si un accompagnement social peut être préconisé.

UN ACCÈS LARGE POUR LES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE

Comme les DDCS, les autorités judiciaires peuvent avoir accès au nom et aux dates d'entrée et de sortie des personnes accompagnées par des structures d'accueil ou d'hébergement. Mais leur pouvoir va au-delà de la communication de ces informations. La loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, dite loi Perben II, a étendu la possibilité de procéder à des réquisitions dans le cadre des enquêtes de flagrance, c'est-à-dire lorsqu'une infraction est en train de se commettre ou vient de se commettre. Selon l'article 60-1 du code de procédure pénale: « Le procureur de la République ou l'officier de police judiciaire peut, par

tout moyen, requérir de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public ou de toute administration publique qui sont susceptibles de détenir des documents intéressant l'enquête, y compris ceux issus d'un système informatique ou d'un traitement de données nominatives, de lui remettre ces documents, notamment sous forme numérique, sans que puisse lui être opposée, sans motif légitime, l'obligation au secret professionnel. [...] le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à cette réquisition est puni d'une amende de 3750 euros.»

Selon la nature de l'enquête, les réquisitions sont désormais possibles à la demande de l'officier de police judiciaire, du procureur de la République ou du juge d'instruction. Si les intervenants sociaux peuvent invoquer le secret professionnel pour refuser de remettre les documents, la loi n'a pas défini les contours de cette notion, et l'existence d'un motif légitime dépendra de la seule appréciation des juges. Face à ces différentes possibilités de remettre en cause le principe de confidentialité et le secret professionnel, il est important d'informer les personnes dès leur prise en charge des situations dans lesquelles des informations les concernant pourront être divulguées. Les données contenues dans le dossier des personnes doivent également faire l'objet d'une attention particulière de la part des intervenants sociaux.⁵

Katya Benmansour

¹ Article L311-3 CASF: « L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés: [...] 4° La confidentialité des informations la concernant.»

² Article L266-13 du code pénal

³ Articles L331-2 et R314-157 CASF qui prévoient l'obligation de tenir un registre, et pour les CHRS et les CADA la transmission périodique des mêmes informations.

⁴ Article L 441-2-3 CCH

⁵ Voir ANESM « Le dossier de la personne accueillie ou accompagnée. Recommandations aux professionnels pour améliorer la qualité », juin 2007.

L'ENQUÊTE ONFV/FNARS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE EN CHRS

L'Observatoire National de la Fin de Vie (ONFV) est un observatoire placé auprès de la ministre chargée des Affaires sociales et de la Santé, qui a été créé dans le but d'apporter au débat public des données objectives et fiables quant à la réalité des situations de fin de vie en France et d'éclairer les choix réalisés en matière de politiques sanitaires et sociales. En 2014, l'ONFV a choisi d'explorer la fin de vie sous le prisme des précarités et de l'exclusion. Plusieurs enquêtes sont lancées à ce sujet auprès de dispositifs accueillant des personnes en situation de précarité qu'elles soient à la rue, en établissement, à l'hôpital ou à domicile.

WFIN DE VIE ET CHRS

Face à la précarisation de la société et à la diversité des publics accueillis en CHRS, la question de la fin de vie est une problématique à laquelle les travailleurs sociaux n'ont pas toujours de réponses à apporter. Les liens entre le sanitaire et le social posent des difficultés. Ces liens sont d'autant plus complexes à tisser lorsque l'on parle de fin de vie d'une population en situation de précarité. Des questions se posent sur l'adaptation de l'accompagnement pour ces personnes. Les équipes font face à un vieillissement prématuré des personnes accueillies lié à un passé de rue plus ou moins long, à la lourdeur des pathologies et maladies (chroniques ou non) aggravées parfois par différentes addictions et le non recours (ou recours tardif) aux soins. Cependant, aucune étude n'a pu apporter d'informations factuelles et précises sur ce phénomène alors que les CHRS se retrouvent de plus en plus face à des situations complexes mêlant problématiques économiques, sociales et médicales.

POURQUOI LA FNARS?

Particulièrement touchée par ces questions à travers ses adhérents, la FNARS a été identifiée par l'Observatoire comme le partenaire privilégié pour travailler sur cette thématique. La FNARS et l'ONFV ont donc travaillé en partenariat sur l'élaboration de cette enquête. Un temps d'échanges entre les membres du groupe d'appui national Santé et l'ONFV a pu être mis en place pour que l'enquête réponde au mieux aux besoins des CHRS. Des personnes ressources, notamment issues du réseau FNARS, ont également collaboré afin que le questionnaire réponde au mieux aux situations rencontrées en CHRS sur l'accompagnement de fin de vie. La FNARS a également apporté son appui méthodologique dans la construction et la diffusion du questionnaire et participera, avec les personnes ressources, à l'exploitation qualitative des résultats.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette étude a pour objectif de réaliser un état des lieux sur la question de l'accompagnement de fin de vie en CHRS et de répondre à différentes questions : qui sont les personnes en fin de vie accueillies et où décèdent-elles ? Quel est le rôle et l'implication



des professionnels des CHRS dans ce moment particulier ? Quelles difficultés rencontrent-ils face à ces situations et quels sont leurs leviers ? Il s'agit donc de mettre en avant les problématiques rencontrées par l'ensemble des intervenants de terrain pour en extraire des données objectives et faire valoir, à travers elles, l'importance de la prise en compte de l'accompagnement des personnes en fin de vie hébergées en CHRS. Ces éléments permettront d'éclairer les obstacles et les difficultés rencontrées par les professionnels mais aussi de mettre en avant les leviers et les solidarités auxquels ils font appel afin que les politiques publiques puissent s'emparer du sujet et améliorer l'accompagnement en fin de vie des personnes en situation de précarité.

UN PARTENARIAT QUI VISE À PROMOUVOIR L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Travailler avec l'ONFV, c'est également l'opportunité de faire passer à une échelle nationale les messages forts toujours portés par la FNARS sur l'accompagnement santé qui vise à un droit à la santé. L'accompagnement santé implique une évolution dans les rapports que peuvent avoir les professionnels avec les personnes accueillies. Transversal à toutes les problématiques d'un individu, l'accompagnement santé suppose une prise en compte de l'ensemble des questions qui constituent la personne et donc des déterminants de santé pour se positionner sur une approche globale. La fin de vie en fait partie et le travail social doit pouvoir s'adapter à ces contraintes. ■

VERS L'EXPÉRIMENTATION DE CONSULTATIONS SOCIALES DE PROXIMITÉ

Les politiques publiques territoriales de lutte contre la pauvreté et les exclusions pèchent aujourd'hui par deux écueils majeurs, régulièrement rapportés par le réseau de la FNARS. L'intervention sociale, pierre angulaire du développement social local, se décline d'abord sous la forme d'un amoncellement de dispositifs, préjudiciable tant aux personnes en situation de précarité qu'à leurs gestionnaires ou à leurs financeurs. L'illisibilité et la complexité du paysage institutionnel, quand elles ne dissuadent pas tout simplement l'accès aux droits, génèrent des ruptures de parcours, font obstacle à l'appréhension globale des problématiques sociales et entravent tout pilotage intégré des politiques de solidarité. L'inefficacité d'une telle segmentation est de surcroît renforcée par le déclenchement souvent tardif de l'intervention sociale, qui tente alors de réparer les difficultés qu'elle n'a su déceler ou enrayer en amont par la prévention.

Préfigurant la mise à l'agenda politique de ces dysfonctionnements dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ou des travaux de modernisation de l'action publique, le Congrès de Nantes de la FNARS, en janvier 2012, avait jeté les fondements conceptuels de la mise en place de consultations sociales de proximité. Il s'agissait alors de repenser structurellement les missions et l'organisation territoriale de l'intervention sociale par la création de lieux d'accueil de proximité, non-stigmatisants, pluridisciplinaires et accessibles à toute personne en situation d'exclusion ou en voie de précarisation.

Les modalités concrètes de cette préconisation ont été récemment énoncées lors des Journées du travail social à Valence en novembre 2013: les consultations sociales de proximité formeraient la première ligne du travail social chargées de «dresser avec la personne en situation de fragilité un état des lieux de sa situation, de la renseigner sur ses droits, de la conseiller et la guider sur les démarches à entreprendre, de l'orienter si nécessaire vers des professionnels ou des institutions adaptées, enfin de suivre en continu l'évolution de sa situation à travers une relation de confiance». Elles s'appuieraient sur la coordination voire la mutualisation de compétences et de moyens financiers au sein de partenariats inter-institutionnels formalisés et durables.

Afin de donner corps à cette recommandation du réseau, la Fédération s'est dotée d'une feuille de route opérationnelle dans le cadre du second plan d'accompagnement des acteurs et des territoires piloté par la Direction générale de la cohésion sociale. Suite à un appel à projets lancé par le siège de la FNARS en décembre 2013, trois associations régionales ont été sélectionnées pour contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges visant l'expérimentation de consultations sociales de proximité. La méthode de travail proposée aux régions Île-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes repose sur trois étapes principales: la capitalisation d'expériences innovantes de coordination de l'intervention sociale, l'organisation de rencontres avec les partenaires locaux (associations, bailleurs sociaux, CCAS, CAF, conseils généraux, EPCI, service

public de l'emploi, Éducation nationale, services déconcentrés de l'État, etc.) pour identifier les conditions de réussite et les modalités d'implémentation du projet sur certains territoires ciblés, et l'alimentation des travaux nationaux.

Récemment installé, le comité de pilotage de la démarche se rapprochera par ailleurs des acteurs institutionnels incontournables de l'action sociale pour envisager la complémentarité entre l'expérimentation proposée et l'existant. À titre d'exemple, la Caisse nationale des allocations familiales déploie actuellement, à l'instar de ce que pratique déjà la Mutualité sociale agricole, 100 000 rendez-vous des droits dans le cadre de sa politique de lutte contre le non-recours. L'objectif est que chaque allocataire potentiel bénéficie de l'ensemble des prestations qui pourraient lui être octroyées au vu de sa situation, et si besoin, d'une mesure d'accompagnement social. Ces rendez-vous pourront être déclenchés sur proposition d'organismes partenaires, notamment associatifs.

Dès sa finalisation à la fin de l'année 2014, le cahier des charges national sera diffusé dans le réseau de la FNARS et fera l'objet d'un accompagnement pour promouvoir les consultations sociales de proximité auprès de décideurs locaux dans une logique d'essaimage. Le siège national poursuivra en parallèle son action de lobbying auprès des administrations centrales et présentera ses travaux à l'occasion des États généraux du travail social organisés par le ministère des Affaires sociales et de la Santé au début de l'année 2015. ■

Ninon Overhoff



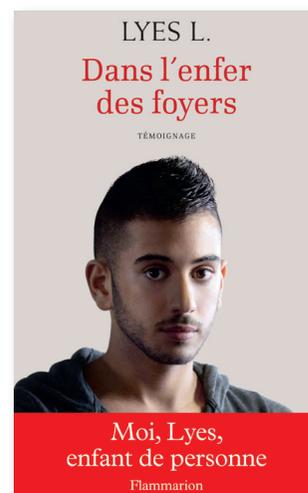
LA CRÉATION DE CONSULTATIONS SOCIALES DE PROXIMITÉ FAIT PARTIE DES PROPOSITIONS ISSUES DES ATELIERS DES JOURNÉES DU TRAVAIL SOCIAL ORGANISÉES PAR LA FNARS EN NOVEMBRE 2013.

LIVRES

ENFANTS DE PERSONNE

« C'est comme ça. On ne choisit pas, on naît ici ou là. En fonction du ici ou du là, on regrette ou pas. » C'est sur ces premières phrases, teintées de fatalisme, que s'ouvre le récit de Lyes. Placé à la naissance, il a connu, pendant toute son enfance et son adolescence, les allers-retours entre familles d'accueil et foyers. Dans cet ouvrage, il se fait le porte-voix des enfants de l'aide sociale à l'enfance, il évoque la violence inexorable des foyers, le double sentiment d'abandon par la famille d'abord, puis par l'État, les abus de pouvoir des éducateurs, de certaines familles d'accueil, les incohérences du système, mais aussi l'envie de s'en relever et de s'en sortir. En guise de conclusion à ce témoignage poignant, seize propositions concrètes en faveur des enfants placés sont déclinées.

DANS L'ENFER DES FOYERS,
LYES L. # AUX ÉDITIONS FLAMMARION



UNE INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DES SANS-ABRI?

Dans cet essai, Pascal Noblet propose une réflexion sur les politiques publiques menées en matière d'hébergement d'urgence et de logement, et en interroge la construction et la mise en œuvre, souvent en décalage avec les réalités de terrain : des profils diversifiés, une exclusion plus liée à une histoire de vie qu'à des causes structurelles... Il revient également sur la mobilisation des Enfants de Don Quichotte en 2006 et ses conséquences. Paru en 2010, l'essai fait aujourd'hui l'objet d'une réédition. L'auteur l'éclaire d'un avant-propos pour répondre aux diverses critiques suscitées lors de sa sortie.

POURQUOI LES SDF RESTENT-ILS À LA RUE? # PASCAL NOBLET # ÉDITIONS DE LAUBE



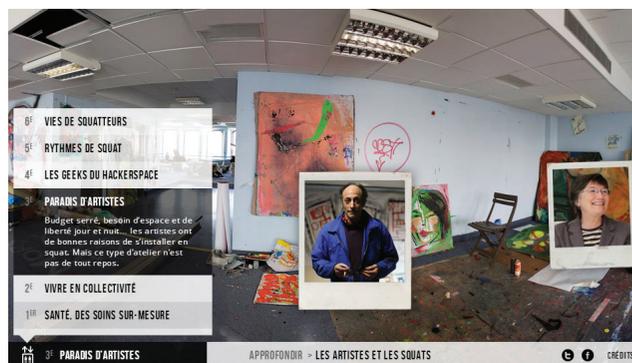
DU PAPIER À LA RÉALITÉ

Assistante sociale depuis 10 ans, Élise Viviani raconte sans détour le quotidien de son métier et tente de lutter contre les clichés qui l'entourent. Au travers du récit de rencontres qui ont profondément marqué sa vie professionnelle, jusqu'à la conduire au burn-out, elle revient sur les incessantes remises en question,

la recherche de sens, les dérives du secteur de l'aide sociale, mais aussi les petites victoires remportées sur le rouleau compresseur de l'administration qui tend depuis plusieurs années à annihiler la prise en compte de l'individu.

SERIAL SOCIAL : CONFESSIONS D'UNE ASSISTANTE SOCIALE # ÉLISE VIVIAND # LES LIENS QUI LIBÈRENT

WEBDOCUMENTAIRE



ENTRE PARENTHÈSES

Mai 2011, une trentaine de personnes sont expulsées d'un squat qu'elles occupaient depuis plus de six mois près de la place de la République à Paris. Les réalisatrices, Élodie Raitière et Héléï Hosseini, ont suivi pendant plusieurs semaines le quotidien des « habitants » de ce lieu où se sont croisés des artistes peintres, des musiciens, des chanteurs, des hackers, passionnés de technologies et d'anciens toxicomanes. D'un étage à l'autre, ce web documentaire propose de découvrir leur portrait et leur parcours collectif au sein de ce lieu hors norme.

LA VIE DE CHÂTEAU, ANATOMIE D'UN SQUAT, # À DÉCOUVRIR SUR LEMONDE.FR

« L'INCONDITIONNALITÉ EST UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE NOTRE DROIT ET IL N'EST PAS QUESTION DE REVENIR DESSUS. IL DOIT GUIDER L'ACTION DES STRUCTURES, MÊME S'IL Y A DES DIFFICULTÉS DANS SA MISE EN ŒUVRE. »

SYLVIA PINEL

Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires depuis le 2 avril 2014.

Le nouveau Gouvernement a réaffirmé la stratégie d'accès prioritaire au logement mais la faiblesse de la programmation de logements très sociaux paraît contredire cette visée. Comment votre ministère prévoit-il à l'avenir de suivre cette stratégie globale ?

Sylvia Pinel: En 2013, plus de 117 000 nouveaux logements sociaux ont été financés, soit une hausse de 14% par rapport à 2012. Pour poursuivre cet effort, plusieurs mesures ont déjà été prises, telles que le pacte d'objectifs et de moyens, signé entre l'État et le mouvement HLM pour la mise en œuvre du plan d'investissement pour le logement, la mobilisation des ressources d'action logement, le renforcement de la loi SRU pour porter le taux de logements sociaux à 25% ou encore la multiplication par 5 des sanctions financières pour les communes en carence. Pour veiller à la construction de logements sociaux ou très sociaux, j'ai demandé aux préfets de m'avertir des retards de projets sur les territoires. La production de logements sociaux dépend beaucoup des collectivités territoriales et certains projets prennent du retard, on le sait, pour des raisons très diverses qu'il faut analyser avec les élus. J'ai également lancé il y a quelques semaines le second appel à projets pour le développement d'une nouvelle offre de logements

très sociaux, les «super PLAI», visant à créer, dès 2014, 2 000 logements sociaux à très faible loyer, accessibles à des personnes ayant des ressources inférieures à 1 000 euros par mois, puis 3 000 logements par an à partir de l'an prochain.

Confirmez-vous la volonté de l'ancien Gouvernement de sortir de la gestion au thermomètre? Quelles seront les mesures mises en œuvre pour la rendre effective?

Sylvia Pinel: Je confirme cette volonté. C'est l'objectif vers lequel nous devons tendre mais cela ne se décrète pas, sa mise en œuvre ne peut pas se faire du jour au lendemain. On doit tenir compte de réalités complexes et mieux coordonner les acteurs du secteur associatif, des collectivités, des services déconcentrés et de l'État. Il est nécessaire de disposer d'informations partagées plus pertinentes sur les profils de personnes, sur le parc existant et l'évolution des besoins. Certains départements se sont fortement investis sur ce sujet et ont développé des pratiques encourageantes comme la captation de logements pour héberger les personnes et la diminution du recours à l'hôtel. Ainsi, dans les régions connaissant peu de tension locative, mon objectif est clair: la réduction sensible voire totale du recours aux nuitées hôtelières. Par ailleurs, j'ai confié à la Dihal

le pilotage d'un groupe de travail associant les administrations et les associations pour tirer les enseignements de l'hiver passé et proposer des mesures pour favoriser l'application effective de la fin de la gestion saisonnière.

Comment votre ministère entend-il se positionner sur la défense de l'inconditionnalité de l'accueil? Notamment dans le cadre des discussions sur la prochaine réforme du droit d'asile?

Sylvia Pinel: L'inconditionnalité est un principe fondamental de notre droit et il n'est pas question de revenir dessus. Il doit guider l'action des structures, même s'il y a des difficultés dans sa mise en œuvre.

Comment pensez-vous valoriser l'accompagnement pour garantir l'insertion durable et l'accès direct au logement pour les plus démunis?

Sylvia Pinel: J'ai travaillé pendant cinq ans dans une collectivité locale de proximité. L'accompagnement social, quel que soit le secteur du champ d'action publique est fondamental pour garantir une insertion réelle. Pour les personnes en très grande précarité, qui passent de structure en structure, un suivi individualisé est nécessaire. Pour renforcer l'accompagnement, j'ai lancé le 20 juin dernier un nouvel appel à projet

sur le développement de pratiques d'intervention sociale, dont l'un des axes vise la mise en place de plateformes mutualisées d'accompagnement vers et dans le logement.

Face aux différents projets de décentralisation et la délégation de compétences de l'État sur les questions d'hébergement et de logement, comment assurer la garantie d'égalité des territoires?

Sylvia Pinel: La loi métropole de janvier 2014 donne en effet la possibilité de recevoir une délégation de compétences de l'État. Je souhaite travailler avec les métropoles qui veulent s'engager dans cette délégation pour un suivi territorial précis. Je veux être vigilante sur le contenu de cette délégation et nous concluons des accords avec des objectifs précis. Quant à l'égalité, attention, il ne s'agit pas d'uniformité, surtout avec des territoires aussi différents par exemple que l'Île-de-France, Midi-Pyrénées ou la Bretagne. Il faut être concrets et répondre aux besoins identifiés sur les métropoles afin que la convention de délégation réponde aux objectifs visés. 

Propos recueillis par Céline Figuière

Sylvia Pinel est venue prononcer un discours lors de l'Assemblée générale de la FNARS le 19 juin 2014.